

Rapport annuel 2005

OMERS



Leadership

Être le leader du secteur des caisses de retraite

Rendement

Figurer au premier rang
des gestionnaires de placements

Service

Offrir des services de retraite hors pair
aux participants et aux employeurs

Croissance

Attirer des partenaires de placement et d'autres
caisses de retraite grâce à notre leadership

Couverture, participants à OMERS (de g. à dr.) :

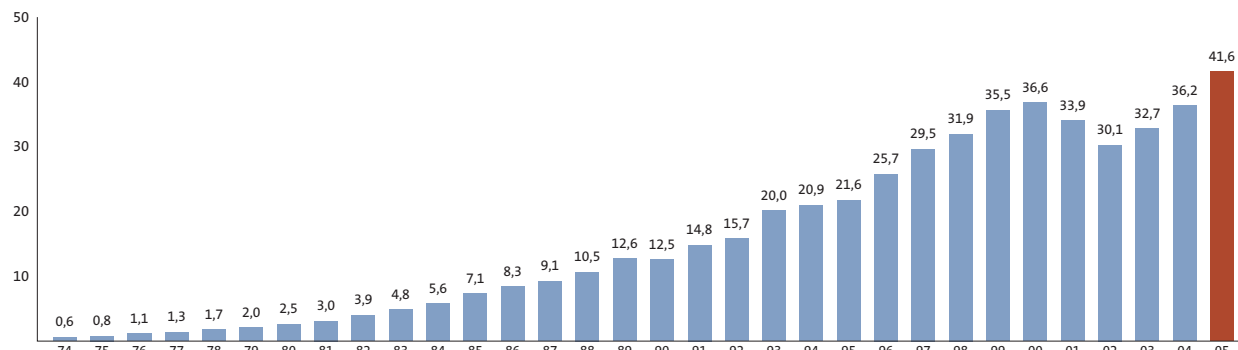
Sarita de Souza, retraitée, comité de dérogation
Steve Duncan, conducteur/chargeur, ordures ménagères
D^r Sylvia Lee, dentiste
Brad deWald, gardien de jardin zoologique avec un bateleur des savanes
Lisa Farun, travailleuse en service social individualisé
Frank Ramagnano, pompier
Pat Hofland, soutien administratif, conseil scolaire
Isabelle Cotton, agent de police

- 1** Faits saillants de nature financière
- 4** Services aux participants
- 6** Message du président du Conseil
- 10** Rapport du président
- 18** Gouvernance du Conseil
- 21** Rapport de gestion
- 33** Gouvernance d'entreprise
- 37** États financiers consolidés et notes

FAITS SAILLANTS DE NATURE FINANCIÈRE

CROISSANCE DE L'ACTIF NET LIÉ AUX PLACEMENTS DEPUIS 1974

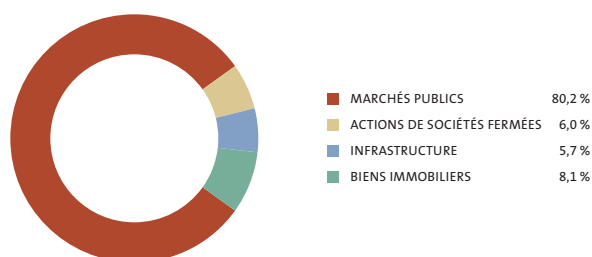
Valeur marchande [en milliards de dollars]



RÉPARTITION DE L'ACTIF

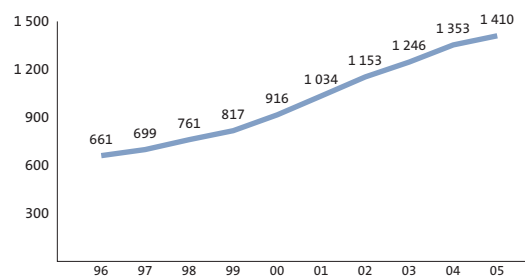
[au 31 décembre 2005]

Actif net lié aux placements



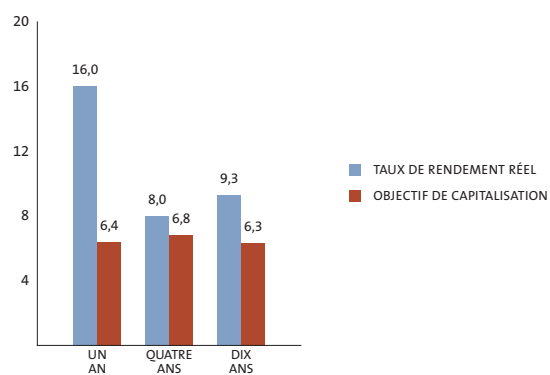
CROISSANCE DES RENTES VERSÉES

[en millions de dollars]



TAUX DE RENDEMENT C. OBJECTIF DE CAPITALISATION

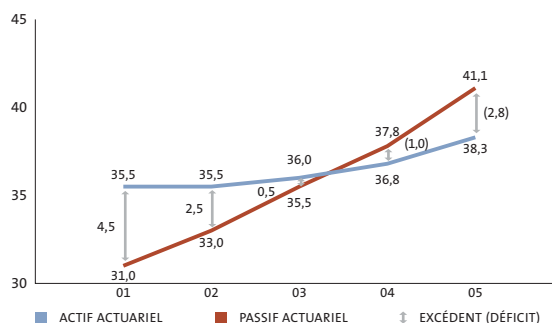
[en pourcentage]



ACTIF ET PASSIF ACTUARIELS – RÉGIME DE BASE

[au 31 décembre]

Valeur marchande [en milliards de dollars]





Des placements
qui produisent
des résultats

OMERS est un investisseur majeur dans le secteur de l'énergie où il détient d'importants placements dans le segment de la production. La production d'énergie présente des possibilités intéressantes pour les grands investisseurs institutionnels comme OMERS. Elle s'inscrit parfaitement dans notre stratégie, en offrant des revenus à long terme stables et protégés contre l'inflation qui nous aideront à nous acquitter de nos obligations futures en matière de rentes.



NOS PRINCIPES DIRECTEURS

1

Notre bilan doit être sain.

- Notre actif est placé avec prudence et produit un rendement à la hauteur de nos besoins en assumant un degré de risque approprié.
- Notre actif et notre passif sont équilibrés.
- L'évaluation de notre actif et de notre passif est juste.

2

Notre structure organisationnelle, qui établit une hiérarchie claire des responsabilités, nous permet d'atteindre nos objectifs.

- Notre organisme s'est doté des moyens voulus pour assurer la responsabilisation et la transparence décisionnelle.
- Notre structure organisationnelle permet une gestion active et directe de notre actif.
- La structuration de notre organisation permet l'optimisation économique.
- Chez OMERS, chacun sait ce que l'on attend de lui ou d'elle et des autres.

3

Nous devons comprendre les besoins de nos participants et y répondre.

- Nous comprenons les besoins de tous nos participants.
- Nous répondons à leurs attentes, au moment et à l'endroit qu'ils désirent, et à un prix avantageux pour eux.

4

Chaque membre de notre personnel doit être compétent et à sa juste place.

- Nos activités sont organisées en fonction de notre principal atout : les décideurs.
- Notre personnel est motivé, mobilisé et possède les connaissances nécessaires à la réalisation de nos objectifs.
- Nos programmes de rémunération récompensent la qualité du rendement.

5

Nous devons avoir accès à l'information de gestion appropriée.

- Nous disposons des renseignements nécessaires à la gestion de nos activités.
- Notre information de gestion est rapide, exacte et utilisable.
- Cette information est comprise de tous au sein de notre organisme.

Services aux participants

OMERS est largement reconnu dans le secteur des retraites pour la qualité élevée de ses services aux participants. La raison en est simple – nous considérons comme normal de chercher constamment à améliorer la qualité et le type des services que nous offrons et de respecter des normes de service qui nous obligent à nous dépasser.

Cela nécessite des programmes et des processus innovateurs et surtout des personnes extrêmement compétentes et dévouées qui savent à quel point il est important de comprendre les besoins de nos clients et d'y répondre de manière efficiente et rapide.

Le mandat de notre division des Services de retraite – et d'OMERS dans son ensemble – consiste à fournir à nos participants et aux employeurs des services de retraite hors pair. Ces dernières années, cet objectif est devenu de plus en plus ambitieux, un nombre croissant de participants s'intéressant de plus près à leur retraite.

Notre rendement en 2005 confirme que la plate-forme que nous avons mise en place ces dernières années permet de répondre à des besoins croissants et en pleine évolution.

En 2005, nous avons atteint ou dépassé chacune de nos normes exigeantes en matière de service :

- Délai de traitement des demandes initiales – moins de deux jours ouvrables en moyenne, par rapport à un objectif de trois jours ouvrables.

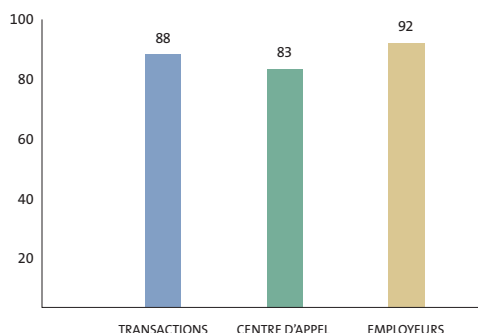
- Réponse aux questions dès le premier contact – 91,5 pour cent en moyenne, par rapport à un objectif de 90 pour cent.
- Réponse du service à la clientèle aux appels dans les 100 secondes – 80,3 pour cent, par rapport à un objectif de 80 pour cent.

Voici quelques autres chiffres éloquentes :

- Nos services s'adressent désormais à des participants actifs et retraités totalisant près de 364 000 personnes, soit 2,6 pour cent de plus qu'à la fin de 2004, et à près de 900 employeurs.
- En 2005, nous avons traité plus de 24 000 demandes de prestations de retraite, de cessation d'emploi, de prestations d'invalidité, de prestations de décès avant la retraite et d'estimation de rente de retraite.
- La communication est un élément crucial de notre service. En 2005, notre site Web a été consulté près d'un demi-million de fois.
- Le personnel chargé des exposés sur OMERS est allé faire des présentations en personne à près de 10 000 participants, retraités et employeurs dans tout l'Ontario.

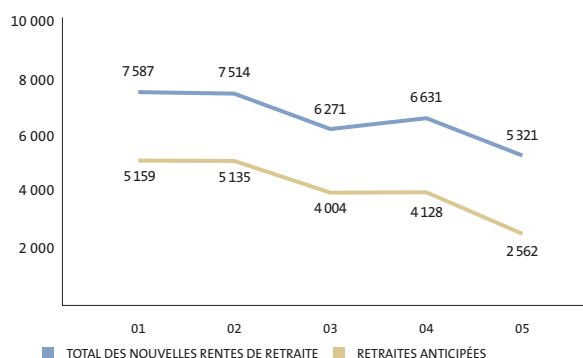
SONDAGES SUR LA SATISFACTION

Pourcentage des répondants qui ont attribué à OMERS une cote de 4 sur 5 ou de 5 sur 5 pour l'excellence du service



NOMBRE DE DÉPARTS À LA RETRAITE CES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Les chiffres anormalement élevés des exercices 2001 à 2004 s'expliquent par les possibilités temporaires de retraite anticipée offertes pendant cette période





- Une proportion de 85 pour cent des employeurs, qui représentent 99 pour cent des participants actifs, sont à présent inscrits à notre programme *e-access* qui leur permet de consulter les renseignements sur les participants, de vérifier l'état d'un événement ou de traiter un formulaire en ligne.
- L'utilisation d'*e-access* a continué de s'accroître en 2005. Pour l'ensemble de l'exercice, 79 pour cent des principales demandes provenant des employeurs ont été reçues par *e-access*, contre environ 70 pour cent à la fin de 2004 et environ 55 pour cent à la fin de 2003. Les employeurs ont profité d'une nouvelle application sécurisée en ligne – e-119 – pour envoyer leurs données annuelles.

Nous effectuons en outre un sondage annuel pour évaluer dans quelle mesure nous répondons aux besoins de nos participants, des retraités et des employeurs. Selon les résultats du sondage de 2005, le taux de satisfaction se situe entre 83 et 92 pour cent et la renommée de nos normes élevées se maintient.

Quels sont nos projets pour les services aux participants? Nous comptons poursuivre le développement de nos services, améliorer les outils d'accès en ligne (*e-access*) et mettre en œuvre les dispositions de la nouvelle loi sur OMERS, notamment les régimes complémentaires, et offrir à la Société de promotion l'appui dont elle a besoin. (On trouvera des détails sur la nouvelle loi sur OMERS aux pages 8 et 20.)

Message du président du Conseil

Frederick Biro
Président du Conseil



Pour continuer à assurer la croissance d'un organisme de l'envergure d'OMERS, qui gère un actif de 41 milliards de dollars, notre équipe de professionnels spécialisés doit se concentrer sur la mise en œuvre de notre stratégie de placement et sur la gestion courante. Cependant, il est bon, de temps à autre, de rappeler la dimension personnelle de nos activités pour les participants et les retraités d'OMERS.

En novembre 2002, j'ai assisté à la fête des 80 ans de mon beau-père, près de Peterborough, en Ontario. La salle était pleine de parents et amis, dont naturellement un bon nombre avaient atteint l'âge de la retraite. Je me suis trouvé à m'arrêter à une table de six dames et j'ai appris que quatre d'entre elles touchaient une rente d'OMERS, dont deux, des prestations de survivants. De leur côté, elles savaient que j'étais depuis relativement peu de temps membre du Conseil d'OMERS. Elles ont unanimement, et sans que je les y incite, fait l'éloge du Régime. « *Ça compte beaucoup pour nous toutes*, a dit l'une d'elles. *Sans mon chèque mensuel, je ne sais pas comment j'y arriverais.* »

C'est alors que j'ai réellement compris la vraie raison-d'être du régime OMERS et la différence qu'il fait dans la vie de nos participants. Notre travail – notre but essentiel – doit rester de tenir la promesse en matière de retraite. Tout ce que nous faisons doit renforcer notre capacité de verser les rentes, maintenant et à l'avenir. Concrètement, cela signifie faire les bons placements, développer nos ressources pour gérer et surveiller notre actif, répondre aux besoins des participants

d'une manière rapide et efficace et faire preuve de leadership à tous les échelons de notre organisme, à commencer par le Conseil lui-même.

En 2005, OMERS a amélioré ses capacités dans tous ces secteurs clés, et c'est un plaisir pour moi de présenter les résultats de l'exercice écoulé.

NOTRE STRATÉGIE DE PLACEMENT

Dans le rapport annuel du dernier exercice, j'ai parlé des progrès qu'OMERS avait accomplis dans la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de placement que nous avons annoncée au début de 2004.

L'importance qu'OMERS attache au succès de sa stratégie de placement est compréhensible puisque, à long terme, 70 pour cent du financement des rentes proviendra du revenu de placement, les cotisations des participants et des employeurs ne représentant que 30 pour cent du total.

Un des éléments clés de notre stratégie est la modification de la composition de l'actif. Nous cherchons en effet à réduire la part que représente notre portefeuille d'actions de sociétés



ouvertes et nos placements productifs d'intérêts en l'abaissant de 80 pour cent à environ 60 pour cent, et à accroître le pourcentage des actions de sociétés fermées, de l'infrastructure et des biens immobiliers pour le porter à environ 40 pour cent. Nous pensons que cela se traduira par des rentrées de fonds plus importantes et plus stables, quel que soit le rendement des marchés publics.

La vigueur des marchés boursiers au cours des deux dernières années a contribué à ralentir cette évolution, mais nous comptons atteindre nos objectifs de répartition de l'actif d'ici la fin de la décennie.

Notre président-directeur général, M. Paul Haggis, donnera plus de détails sur le rendement de nos placements. Je me contenterai ici de dire que le taux de rendement d'ensemble de la Caisse a atteint 16 pour cent en 2005, troisième exercice consécutif où nous avons dépassé le taux de rendement à long terme nécessaire à la capitalisation du régime.

LA CAPITALISATION DU RÉGIME

Malgré nos excellents résultats de placement en 2005, le déficit de capitalisation du régime de base s'est accru pour atteindre 2,8 milliards de dollars, contre un peu moins de 1 milliard de dollars il y a un an. Cela s'explique par plusieurs facteurs.

Premièrement, une partie du revenu de placement gagné en 2005 sera reportée sur les exercices futurs dans le cadre du lissage actuariel. De même, une partie des pertes que nous avons subies en 2001 et 2002 a été constatée en 2005.

Deuxièmement, notre passif actuariel (la valeur actualisée des rentes futures acquises) est plus élevé que prévu, en partie parce que les augmentations salariales, les rajustements des rentes en fonction de l'inflation et les caractéristiques démographiques des participants se sont écartés des hypothèses actuarielles. (On trouvera une explication plus détaillée dans la section du présent rapport annuel consacrée au rapport de gestion.)

L'AUGMENTATION DES COTISATIONS

La capitalisation du régime bénéficiera de l'augmentation moyenne de 0,6 pour cent des taux de cotisation des participants et des employeurs qui est entrée en vigueur en janvier 2006. Bien que notre solide rendement de placement récent se soit traduit par une augmentation sensiblement inférieure à ce qui était prévu, il fallait augmenter les taux de cotisation pour que le régime reste pleinement capitalisé à long terme.

OMERS n'est pas le seul régime à éprouver toutes sortes de difficultés à faire correspondre le passif au titre des rentes constituées avec son actif. Certains régimes ont réduit leurs prestations; d'autres ont imposé ou annoncent des augmentations importantes de leurs taux de cotisation. Comme nous l'avons vu, notre but est d'accroître le rendement des placements, sans jamais perdre de vue la nécessité de maintenir les risques à des niveaux appropriés et d'assurer la stabilité des cotisations.

LES SERVICES DE RETRAITE

Comme je l'ai mentionné dès le début de mon exposé, OMERS s'attache avant tout à verser les rentes et à répondre aux besoins des participants. Le Conseil d'OMERS surveille de près les services de retraite que nous offrons afin que tous les participants au régime reçoivent l'information et l'aide dont ils ont besoin.

Le Conseil d'OMERS considère notre division des Services de retraite comme l'un des trésors les plus méconnus du secteur canadien des retraites. Malgré la variété et la complexité de sa clientèle, qui compte presque 364 000 participants et 900 employeurs, OMERS a atteint 100 pour cent de ses normes rigoureuses en matière de service en 2005.

LA NOUVELLE LOI SUR OMERS

En juin 2005, un important changement est intervenu dans la structure de gouvernance d'OMERS lorsque le gouvernement de l'Ontario a déposé le projet de loi 206, *Loi révisant la Loi sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario*. Au début de 2006, le projet de loi a reçu la sanction royale, et il devrait entrer en vigueur cette année. Le Conseil a suivi la progression du projet de loi 206 et participé aux audiences devant le comité gouvernemental. La plupart de nos recommandations ont été acceptées et intégrées dans la nouvelle loi sur OMERS.

Nos participants et retraités ont été nombreux à demander quel serait l'effet de la nouvelle loi sur les activités d'OMERS et sur leurs prestations de retraite actuelles et futures; il importe donc de souligner quelques faits importants.

Le plus important est que la Caisse reste forte et que les rentes demeurent sûres. L'organisme qui s'occupe de la gestion courante d'OMERS est maintenu et s'appelle désormais Société d'administration d'OMERS. La nouvelle loi ne modifie en rien notre responsabilité de gérer les placements et d'administrer le régime.

Comme tous les régimes de retraite, OMERS reste assujéti à la réglementation fédérale et provinciale sur les pensions.

LA SOCIÉTÉ DE PROMOTION

La nouvelle loi sur OMERS confie la responsabilité des décisions touchant la structure des régimes, les cotisations et les prestations aux personnes et organismes qui financent OMERS, à savoir ses participants et les employeurs. Une Société de promotion, dotée d'un conseil d'administration représentatif, remplacera le gouvernement de l'Ontario qui est depuis 43 ans le promoteur du régime. Ce modèle de gouvernance n'est pas unique – la plupart des autres grands régimes de retraite du secteur public du Canada suivent un

système indépendant de gouvernance semblable. Ce qui est unique, c'est le degré de complexité d'OMERS, car les participants au régime sont à la fois nombreux et très divers. Le Conseil d'OMERS s'est engagé à collaborer avec la Société de promotion pour assurer une transition en douceur.

LES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES

La nouvelle loi sur OMERS introduit la notion de régimes complémentaires. Il s'agit de régimes de retraite indépendants, au financement distinct, qui offrent une souplesse de prestations que le régime de retraite principal d'OMERS ne permet pas présentement.

Dans les deux ans de l'entrée en vigueur de la Loi, des régimes complémentaires doivent être établis pour les agents de police, les pompiers et les auxiliaires médicaux. Cela ne veut pas dire que les nouvelles prestations doivent être en place à ce moment-là, mais plutôt que les mécanismes permettant la négociation des prestations doivent avoir été établis. Le conseil d'administration de la Société de promotion pourra également à l'avenir voter la création de régimes complémentaires pour les autres participants au régime.

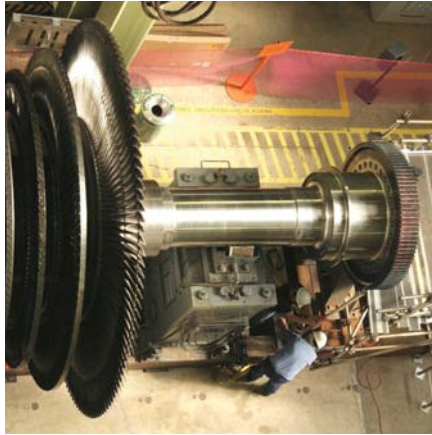
Les prestations des régimes complémentaires feront l'objet de négociations collectives locales entre les employeurs et les employés admissibles. La nouvelle loi stipule qu'il n'est possible d'offrir qu'une seule nouvelle prestation complémentaire initialement et d'ajouter une nouvelle prestation qu'une fois tous les trois ans.

Les régimes complémentaires n'ont aucune incidence sur la sécurité du régime principal d'OMERS. Les régimes complémentaires seront entièrement financés par les participants à ces régimes, la loi interdisant l'interfinancement.

LA GOUVERNANCE

La nouvelle loi sur OMERS modifie la manière dont seront établis la structure et les taux de cotisation des régimes.

Ce qui ne changera pas, cependant, c'est l'attention que porte OMERS à la gouvernance d'entreprise et son engagement à faire preuve de leadership en adoptant des pratiques exemplaires dans ce domaine.



Je suis vraiment fier d'annoncer que le Conseil d'OMERS est le premier dont tous les membres ont obtenu le titre de *Chartered Director* à l'issue du programme du Directors College, administré conjointement par le Conference Board du Canada, la DeGroote School of Business et l'Université McMaster. Tous les nouveaux administrateurs nommés au Conseil d'OMERS doivent obligatoirement obtenir ce titre.

L'éducation permanente du Conseil demeure une priorité, comme en témoignent les séances de formation trimestrielles qui ont lieu au moment des réunions du Conseil, un budget de formation pour répondre aux besoins de chaque membre du Conseil en matière d'apprentissage autonome et la formation obligatoire sur les questions concernant les retraites et la vérification.

Le Conseil effectue des évaluations régulières de son efficacité ainsi que du travail de ses cinq comités permanents. En 2005, nous avons réaffirmé notre engagement en matière d'information en publiant régulièrement dans le site d'OMERS les résumés des délibérations du Conseil au sujet du régime OMERS. Nous tenons en outre des réunions régionales dans différentes parties de l'Ontario afin d'examiner le rendement du régime.

Je suis fermement convaincu que la nouvelle loi sur OMERS donnera au Conseil d'OMERS une possibilité encore accrue de se concentrer sur ses responsabilités fiduciaires pour le bien de tous les participants au régime.

NOTRE ENGAGEMENT

Notre engagement tient en peu de mots – faire chaque jour de notre mieux. C'est un principe que j'ai vu mettre en pratique par mes collègues du Conseil et l'ensemble de notre personnel. Il a permis à OMERS de devenir un leader parmi les régimes de retraite, reconnu à l'échelle internationale comme investisseur institutionnel. Je sais que ce principe continuera à guider notre action pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés et saisir les occasions qu'ils représentent.

La fin de 2005 a marqué le terme de mon mandat de deux ans comme président du Conseil d'OMERS. Je tiens à remercier tous les administrateurs d'OMERS, ses dirigeants et son personnel, ainsi que le personnel de nos entités de placement, de leur apport et de leurs efforts. Je voudrais aussi souligner ici l'apport des trois membres qui ont quitté le Conseil en 2005, à savoir Bill Rayburn, qui m'a précédé à la présidence du Conseil, Dick McIntosh et Brian O'Keefe.

En conclusion, cela a été un honneur et un privilège pour moi d'assumer la charge de président du Conseil d'OMERS.

Le président du Conseil,

Frederick Biro

Rapport du président

Paul G. Haggis
Président-directeur général



Tout ce que nous faisons chez OMERS vise deux objectifs fondamentaux – parvenir à la croissance de l’actif nécessaire pour honorer nos obligations futures au titre des rentes, dans un contexte difficile et en constante évolution des placements à long terme, et répondre aux besoins de nos participants, des employeurs et des retraités en matière de services de retraite.

Nous pensons que la meilleure manière pour OMERS d’atteindre ces objectifs est de s’efforcer constamment d’être le leader du secteur des caisses de retraite, non seulement en obtenant un rendement supérieur sur ses placements mais aussi en offrant des services de retraite hors pairs.

Il y a plus de deux ans, conformément à nos principaux objectifs et à notre désir d’être les meilleurs, nous avons lancé une nouvelle stratégie et instauré un certain nombre de changements organisationnels, en créant cinq nouvelles unités fonctionnelles et en recrutant des cadres d’expérience pour plusieurs postes clés. En 2004 et de nouveau l’année dernière, cette stratégie a commencé à porter ses fruits.

Notre politique de répartition de l’actif qui est à la base de nos activités de placement a produit des résultats très solides en 2005, pour la troisième année consécutive.

UN RENDEMENT DE PLACEMENT EXCEPTIONNEL ET DES SERVICES DE RETRAITE REMARQUABLES

En 2005, le taux de rendement total de notre Caisse s’est élevé à 16 pour cent, contre 13,2 pour cent de notre indice de référence. Notre stratégie, exécutée par des spécialistes expérimentés et compétents, a accru la valeur du portefeuille d’OMERS de plus de 1 milliard de dollars par rapport à notre indice de référence.

En 2005, notre taux de rendement réel s’est élevé à 13,8 pour cent, déduction faite du taux d’inflation de 2,2 pour cent. Cela est largement supérieur au taux de rendement réel à long terme nécessaire à la capitalisation de notre régime, soit 4,25 pour cent.

Chacune de nos unités fonctionnelles de placement a dépassé son indice de référence. Les placements sur les marchés publics ont rapporté 12,6 pour cent, par rapport à un indice de référence de 12,5 pour cent. OMERS Capital Partners, notre branche de placement en actions de sociétés fermées, a réalisé un rendement de 23,2 pour cent, contre un indice de référence



de 7,6 pour cent. Borealis Infrastructure, qui s'occupe de nos placements en infrastructure, a également affiché un taux de rendement de 23,2 pour cent en 2005, par rapport à un indice de référence de 11,8 pour cent. Le Groupe immobilier Oxford, responsable de nos biens immobiliers, a atteint un taux de rendement de 26 pour cent, contre un indice de référence de 8,4 pour cent.

La division des Services de retraite d'OMERS reste le leader des régimes de retraite du secteur public. En 2005, nous avons atteint ou dépassé chacun des nombreux indicateurs que nous surveillons pour nous assurer de répondre aux besoins et aux attentes de nos participants, des employeurs et des retraités. On trouvera des détails sur certains de ces résultats à la page 4.

Pour la troisième année consécutive, nous avons réussi à maîtriser nos coûts, ce qui nous a permis d'abaisser sensiblement les frais d'administration du régime de retraite. En 2005, ceux-ci ont en effet diminué de 16 pour cent par rapport à 2004.

NOTRE STRATÉGIE ASSURE L'AVENIR

Ces résultats exceptionnels prouvent le bien-fondé de notre réorganisation et de notre orientation stratégique. Notre stratégie s'avère fructueuse et l'avenir des rentes promises par OMERS est assuré.

En 2005, le Conseil et la direction ont collaboré pour définir une nouvelle vision pour OMERS. En 2006, nous veillerons à ce que notre nouvelle organisation et notre nouvelle stratégie correspondent à cette vision, à notre objectif d'entreprise et aux valeurs de base qui définissent ce que nous voulons être, ce que nous nous engageons à offrir à nos participants et la manière dont nous traitons ceux-ci et notre personnel en nous acquittant de notre mandat.

Nous visons rien de moins que la position de leader du secteur des caisses de retraite – nous voulons être les meilleurs. Pour y parvenir, nous devons nous hisser au premier rang pour le rendement de placement et établir la norme de notre secteur en matière de services à nos participants et aux employeurs.

Placements sur les marchés publics

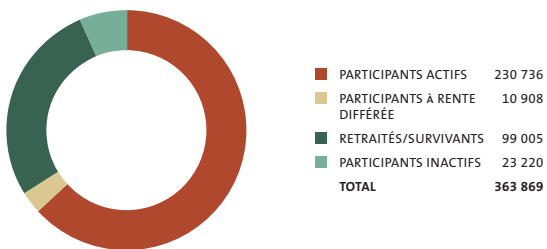
En 2005, le rendement des placements d'OMERS sur les marchés publics a été de 12,6 pour cent, par rapport à un indice de référence de 12,5 pour cent. Les spécialistes du placement d'OMERS ont tiré profit de la vigueur des marchés boursiers canadiens en 2005 pour réaliser un taux de rendement de 23,0 pour cent sur notre fonds canadien de base, qui représente environ 30 pour cent de nos portefeuilles de placements sur les marchés publics.

Au Canada, c'est le secteur de l'énergie qui a été le plus lucratif, son taux de rendement ayant atteint 63,0 pour cent en 2005.

Les actions de sociétés ouvertes étrangères se sont bien comportées; notre taux de rendement a atteint 11,8 pour cent et donc dépassé l'indice de référence, qui était de 11,2 pour cent. Pour la deuxième année consécutive, les obligations à rendement réel, qui représentent environ 4 pour cent de notre portefeuille, ont rapporté plus de 15,0 pour cent. Les placements productifs d'intérêts, qui composent le reste de notre portefeuille de placements sur les marchés publics, ont affiché un taux de rendement de 7,0 pour cent, chiffre supérieur à l'indice de référence de 6,3 pour cent.



PROFIL DES PARTICIPANTS



En tant que leader dans ces domaines, OMERS deviendra le candidat idéal pour les autres participants des marchés financiers à la recherche d'un partenaire; il sera le leader en matière de gestion d'actifs et de service auxquels d'autres organismes voudront confier leurs activités de placement; il sera aussi la société où les meilleurs éléments voudront travailler.

La croissance n'est pas un objectif en soi mais en raison du fait qu'elle permet d'élargir la variété et l'envergure des occasions de placement que nous pouvons envisager, de réduire nos coûts unitaires et d'offrir de nouveaux services dont profiteront tous nos participants, ainsi que les employeurs et les retraités.

LE POTENTIEL PROMETTEUR DES PLACEMENTS SUR LES MARCHÉS PRIVÉS

L'exercice 2005 est la deuxième année complète consécutive d'application de notre nouvelle stratégie de répartition de l'actif d'OMERS, qui accorde une plus large place aux

placements sur les marchés privés. En 2005, nous avons accru la proportion de notre actif affecté à des placements en actions de sociétés fermées et en infrastructure et positionné nos biens immobiliers dans un objectif de croissance. Nous poursuivrons dans cette voie, prudemment et délibérément, au cours des exercices à venir.

Le moment de nous orienter davantage vers les placements sur les marchés privés ne pouvait être mieux choisi pour plusieurs raisons. Premièrement, même si notre rendement d'ensemble au cours des dernières années a dépassé les attentes, il n'est pas réaliste de s'attendre à le voir se maintenir à ce niveau à plus long terme. Bien que l'économie nord-américaine se porte bien depuis déjà deux ou trois ans, les économistes prédisent que l'économie des États-Unis commencera à ralentir en 2007 et que les économies mondiales resteront mitigées.

Les placements dans des biens immobiliers, des actions de sociétés fermées et de l'infrastructure, s'ils reposent sur une



Division des Services de retraite

La division des Services de retraite d'OMERS est le principal lien entre OMERS et ses participants, retraités et employeurs, et le dialogue avec ceux-ci est essentiel à notre capacité de répondre à leurs besoins.

OMERS effectue des sondages trimestriels pour confirmer que ses services actuels répondent aux attentes des participants actifs et retraités et des employeurs. Nos contacts réguliers avec les participants, les retraités et les employeurs nous permettent aussi de recueillir leurs commentaires. En 2005, notre centre d'appel a répondu à 94 258 appels téléphoniques et à 10 705 courriels, lettres et télécopies. Nous avons en outre présenté 1 085 exposés dans le cadre de séances d'information des participants et de préparation à la retraite, de séminaires s'adressant aux employeurs et de visites chez eux. Ces réunions en face à face se sont avérées un moyen efficace d'établir des partenariats solides avec les employeurs et d'améliorer les connaissances des participants et des employeurs dans le domaine des retraites.

POLITIQUE FUTURE DE RÉPARTITION DE L'ACTIF



MARCHÉS PUBLICS

ACTIONS DE SOCIÉTÉS OUVERTES	42,5 %
PLACEMENTS PRODUCTIFS D'INTÉRÊTS	15,0 %
OBLIGATIONS À RENDEMENT RÉEL	5,0 %

MARCHÉS PRIVÉS

ACTIONS DE SOCIÉTÉS FERMÉES	10,0 %
INFRASTRUCTURE	15,0 %
BIENS IMMOBILIERS	12,5 %

recherche approfondie et qu'ils sont choisis avec soin, produisent généralement des revenus plus élevés et plus stables que les placements dans des titres de créance ou des actions négociés sur les marchés publics. La nouvelle composition de notre actif contribuera donc à atténuer l'effet néfaste des fléchissements boursiers qui ne manqueront pas de se produire au fil du temps.

Le deuxième facteur jouant en notre faveur est le fait que les placements sur les marchés privés représentent des catégories en pleine croissance à l'échelle mondiale. L'immobilier, par exemple, est en voie d'expansion dans le monde entier. Les spécialistes de ce secteur ont observé que le marché mondial de l'immobilier, qui a récemment subi une transformation spectaculaire, tant du point de vue de l'évolution de la demande que des structures de financement innovatrices, continue de se développer. Ils prévoient que le rendement des placements immobiliers directs – une des principales initiatives stratégiques du Groupe immobilier Oxford – sera supérieur à celui de la plupart des autres catégories d'actif.

Les placements en actions de sociétés fermées, qui contribuent à financer l'innovation, constituent un domaine très compétitif. Il existe des occasions prometteuses. Le défi à relever consistera à être parmi les premiers investisseurs à repérer les nouvelles tendances, à établir des partenariats avec des joueurs d'expérience établis sur le marché et à structurer nos placements de la manière la plus avantageuse possible afin d'aider nos sociétés de portefeuille à réaliser leur plein potentiel.

Enfin, les possibilités de placement dans des projets d'infrastructure offrant un rendement stable et solide à long terme continuent de se multiplier. Partout dans le monde, les gouvernements ont compris que les partenariats de coinvestissement représentent l'une des meilleures manières d'atteindre leurs objectifs et de répondre à leurs besoins en matière d'infrastructure.

OMERS Capital Partners

En 2005, OMERS Capital Partners (OCP) a réalisé d'importants progrès, tant par la conclusion d'opérations de placement que par le renforcement et le développement des relations qui lui permettront de saisir des occasions prometteuses à l'avenir.

OCP a de toute évidence réalisé un de ses objectifs stratégiques – produire un rendement supérieur – en obtenant un taux de rendement de 23,2 pour cent en 2005, par rapport à un indice de référence de 7,6 pour cent. En 2005, OCP a effectué de nouvelles affectations à des fonds ou à des placements directs, portant ainsi la valeur du portefeuille d'actions de sociétés fermées d'OMERS à environ 2,4 milliards de dollars. OCP vise en outre une diversification par secteur et par région géographique afin de réduire le risque. À la fin de l'exercice, son actif était réparti approximativement comme suit : 50 pour cent au Canada, 20 pour cent en Europe et 30 pour cent aux États-Unis.

OCP gère actuellement un portefeuille d'actions de sociétés fermées de 47 fonds et 20 placements directs, et ses représentants siègent à 15 conseils d'administration de sociétés et à 32 comités consultatifs de fonds.



Nos résultats exceptionnels prouvent le bien-fondé de notre réorganisation et de notre orientation stratégique. Notre stratégie s'avère fructueuse et l'avenir des rentes promises par OMERS est assuré.

Borealis Infrastructure applique une stratégie qui permettra à OMERS d'établir des partenariats avec de grands investisseurs institutionnels afin d'élaborer les solutions stratégiques innovatrices dont a besoin le secteur mondial de l'infrastructure.

UN PERSONNEL EXCEPTIONNEL ET D'EXCELLENTS PROCESSUS

Une fois mise en place une stratégie permettant de disposer d'un actif suffisant pour tirer valablement parti de ces occasions, l'élément nécessaire pour réussir dans le secteur de ces placements alternatifs, comme dans celui des placements sur les marchés publics et celui des services de retraite, est un personnel et des processus excellents. Notre souci de l'excellence se résume dans nos cinq principes directeurs : notre bilan doit être sain; notre structure organisationnelle établit une hiérarchie claire des responsabilités; nous devons comprendre les besoins de notre clientèle et y répondre; chaque membre du personnel est compétent et à sa juste place; nous devons avoir accès à l'information de gestion appropriée.

Ces principes sont le fondement de notre capacité de nous acquitter de notre mandat en matière de sécurité des rentes et d'excellence du service. Ce n'est toutefois pas un objectif atteint une fois pour toute, mais plutôt une obligation constante. Nous nous employons en permanence à respecter chacun de ces principes. Les résultats de 2005 témoignent de l'efficacité de ces principes et de notre stratégie.

L'ÉVALUATION DE NOTRE SUCCÈS

La confiance dans nos capacités et notre stratégie se manifeste dans le fait que nous sommes prêts à voir nos résultats évalués par rapport à des objectifs et à être rémunérés en conséquence. Ce mode d'évaluation est encore plus important lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre une stratégie de placement active.

Il nous faut donc rendre compte de nos décisions et, souvent, nous devons participer activement à la gestion des actifs dans lesquels nous investissons afin d'assurer un meilleur rendement.



Borealis Infrastructure

Borealis Infrastructure a presque doublé son objectif en 2005, en atteignant un taux de rendement de 23,2 pour cent, par rapport à un indice de référence de 11,8 pour cent. Borealis a continué de développer sa réputation mondiale en tant que gestionnaire de placements d'investisseurs institutionnels dans des biens d'infrastructure de base. Cela renforcera l'avantage dont jouit Borealis à titre de « premier en lice », en ayant accès aux marchés les plus prometteurs à l'échelle mondiale dans le secteur en plein essor de l'infrastructure.

En 2005, Borealis a accru son engagement à investir dans Bruce Power, le plus grand producteur d'électricité indépendant de l'Ontario, en affectant 2,1 milliards de dollars à la remise en service de deux réacteurs et à la remise en état de deux autres. Parmi les autres réalisations importantes, citons l'investissement de plus de 600 millions de dollars dans Scotia Gas Networks et un placement permettant à OMERS d'acquérir une participation de 30 pour cent dans Ciel Satellite.



L'ÉLIMINATION DU DÉFICIT DE CAPITALISATION D'OMERS

À la fin de 2004, le régime de base d'OMERS accusait un déficit actuariel de 963 millions de dollars. Dans le rapport annuel du dernier exercice, nous estimions que le déficit allait s'accroître pour atteindre 2,5 milliards de dollars à la fin de 2005 à cause de la nécessité de constater les pertes subies pendant le recul boursier de 2000 à 2002. Presque toutes les caisses de retraite du secteur public sont aux prises avec les mêmes difficultés.

En fait, le déficit actuariel d'OMERS est passé à 2,8 milliards de dollars à cause de deux éléments. Premièrement, plusieurs facteurs ont influé sur notre déficit actuariel, notamment les augmentations salariales des participants ainsi que le relèvement des rentes d'OMERS en fonction de l'inflation ont été plus élevés que prévu. Donc, malgré l'accroissement important de notre actif, ces facteurs ont

entraîné une croissance plus forte que prévu du passif du régime. Deuxièmement, le lissage actuariel qui exige la constatation de nos pertes sur une période de cinq ans s'applique aussi à nos gains. Par conséquent, une partie du revenu découlant du rendement solide des dernières années a été reportée et sera constatée dans l'évaluation future du régime, ce qui devrait à notre avis contribuer à réduire le déficit.

Nous avons confiance que notre stratégie de placement et les nouveaux taux de cotisation entrés en vigueur en janvier 2006, auquel s'ajoute le travail acharné et innovateur des spécialistes d'OMERS, permettront de réduire le déficit actuariel et de restaurer la pleine capitalisation du régime. En attendant, nous nous félicitons du fait que, pour la première fois depuis 2001, la valeur marchande de l'actif d'OMERS correspond à peu près à son passif.

Groupe immobilier Oxford

Oxford a affiché un excellent rendement en 2005 (26,0 pour cent, par rapport à un indice de référence de 8,4 pour cent). Il a en outre accompli des progrès importants dans le repositionnement de son portefeuille en vue d'établir une plate-forme mondiale axée sur la croissance.

Oxford a vendu à l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada une participation de 50 pour cent dans 11 importants immeubles de bureaux urbains centraux tout en continuant de les gérer.

Conformément à un objectif stratégique clé, qui est de réduire la gestion immobilière confiée à des tiers, Oxford a décidé de se charger de la gestion de trois importants centres commerciaux et de l'ensemble du portefeuille d'immeubles industriels et d'immeubles à logements multiples.

Les projets d'immobilisations comprennent la mise en chantier d'une nouvelle tour de bureaux de 19 étages à Ottawa et l'affectation de 144 millions de dollars à des initiatives de location et de réaménagement visant à améliorer la valeur des biens existants.





OMERS EST SOLIDE ET LES RENTES SONT SÛRES

Il importe que l'ensemble de notre clientèle comprenne que la sécurité du régime OMERS et des rentes n'a jamais été en doute tout au long de notre histoire. Les sommets et les creux inévitables sur les divers marchés où nous investissons, les changements démographiques et d'autres facteurs entraîneront tantôt des excédents, tantôt des déficits pour OMERS, mais le régime demeure solide et nos rentes actuelles et futures demeurent sûres.

En 2005, OMERS a continué de profiter des changements organisationnels et stratégiques instaurés en 2003. Nos priorités stratégiques au cours de prochaines années seront de poursuivre les activités qui ont assuré le succès d'OMERS. Nous continuerons à viser un rendement de placement supérieur, à accroître la part de notre actif affectée aux actions de sociétés fermées, aux biens immobiliers et à l'infrastructure, à répondre aux besoins de nos participants

et des employeurs, et à développer et à améliorer notre capacité et notre structure organisationnelles afin d'atteindre ces objectifs.

Chez OMERS, nous avons la chance d'avoir un Conseil d'administration qui sait à la fois nous mettre à l'épreuve et nous soutenir. Au nom de l'équipe de haute direction, je tiens à remercier les administrateurs de leurs encouragements et de leurs conseils. Je remercie aussi tous les membres de notre personnel de leurs efforts en vue d'obtenir des résultats qui profiteront aux participants, aux employeurs et aux retraités d'OMERS.

Le président-directeur général,

Paul G. Haggis

ÉQUIPE DE HAUTE DIRECTION D'OMERS



(de gauche à droite) **Selma M. Lussenburg**, vice-présidente principale, avocate-conseil et secrétaire générale, **Paul G. Renaud**, vice-président principal et directeur financier, **Paul G. Haggis**, président-directeur général, **Debbie Oakley**, vice-présidente principale, Affaires générales, **Jennifer Brown**, vice-présidente principale, Retraites, **Michael Latimer**, président-directeur général, Groupe immobilier Oxford, **Paul Pugh**, vice-président principal, Placements publics, **Michael Nobrega**, président-directeur général, Borealis Infrastructure, **Flo Paladino**, vice-présidente, Ressources humaines

Gouvernance du Conseil

La capacité d'OMERS de tenir la promesse de rentes faite à ses participants et retraités s'inscrit dans la tradition d'efficacité et de transparence de la gouvernance du régime de retraite. Au cours des 43 dernières années, nous nous sommes continuellement employés à atteindre les normes les plus élevées.

OMERS ET L'EXCELLENCE EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

OMERS a mis en place un certain nombre de politiques et de pratiques à l'appui de son engagement en matière de gouvernance, notamment les mesures suivantes :

- Les membres du Conseil suivent un programme de formation, qui comprend l'accréditation des administrateurs de société offerte par le Directors College, en collaboration avec le Conference Board du Canada, l'école d'administration DeGroote School of Business et l'Université McMaster, ainsi qu'un programme d'orientation obligatoire sur le fonctionnement et la gouvernance du Conseil.
- Les directives rigoureuses d'indépendance du vérificateur séparent les fonctions de vérification et les fonctions non liées à la vérification. Il est interdit au vérificateur externe d'OMERS de fournir d'autres services de consultation.
- Le Code de déontologie et de conduite professionnelle, qui aborde des sujets tels que les conflits d'intérêts, l'obligation fiduciaire et la protection de la vie privée, s'applique aux membres du Conseil et au personnel d'OMERS, qui doivent confirmer chaque année qu'ils s'y conforment.
- La politique de dénonciation des abus prévoit une ligne d'assistance-éthique.
- OMERS s'est doté d'une politique en matière de conflits d'intérêts à l'égard des placements. Les membres du Conseil et le personnel approprié doivent signer un certificat annuel de conformité et un état de leur portefeuille.
- Les membres du comité de vérification doivent satisfaire à la norme de culture financière.
- Des réunions régulières avec les participants au régime et les autres parties prenantes ainsi que des communications imprimées et électroniques rapides permettent d'assurer la transparence et de rendre des comptes aux participants.

Nous publions régulièrement dans le site Web d'OMERS des résumés des délibérations du Conseil au sujet du régime OMERS.

MANDAT DU CONSEIL

Le Conseil d'OMERS a l'obligation de gérer le régime OMERS dans l'intérêt de tous les participants au régime, comme le prévoient la *Loi sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* et son règlement d'application. Dans le cadre de ce mandat, le Conseil assume un certain nombre de responsabilités clés, notamment :

- Administrer le régime de retraite.
- Veiller à l'affectation appropriée des ressources financières.
- Déterminer la répartition de l'actif placé et établir les politiques de placement.
- Surveiller l'efficacité organisationnelle et établir des politiques appropriées de rémunération des dirigeants.
- Surveiller la capitalisation du régime, nommer l'actuaire du régime et approuver les évaluations actuarielles.

MEMBRES DU CONSEIL

Structure (en 2005)

Le Conseil d'OMERS compte 13 membres – six représentants des participants, y compris un participant retraité, six représentants des employeurs et un représentant du gouvernement provincial. Les membres du Conseil sont nommés par le gouvernement de l'Ontario, normalement pour un maximum de deux mandats de trois ans. Selon la nouvelle loi sur OMERS, qui devrait être proclamée en 2006, le Conseil sera prorogé sous le nom de Société d'administration d'OMERS (voir «Nouveau modèle de gouvernance» à la page 20).

MEMBRES DU CONSEIL D'OMERS



Frederick Biro, président du Conseil



David Carrington



Richard Faber



David Kingston, vice-président



Marianne Love



Rick Miller



Ann Mulvale



Michael Power



Peter Routliff



John Sabo



John Weatherup



Cam Weldon

CONSEILLERS DU CONSEIL

Actuaire

Watson Wyatt Worldwide

Vérificateurs

PricewaterhouseCoopers s.r.l.

Conseillers juridiques

Osler, Hoskin & Harcourt s.r.l.

Dépositaire principal

State Street Canada Inc.

Conseiller médical

Dr D. Lewis

REPRÉSENTANTS DES PARTICIPANTS

David Carrington

Syndicat canadien de la fonction publique

Richard Faber

Participant retraité

David Kingston

York Regional Police

Rick Miller

Ontario Professional Fire Fighters Association

Peter Routliff

Fraternité internationale des ouvriers en électricité

John Weatherup

Syndicat canadien de la fonction publique

REPRÉSENTANTS DES EMPLOYEURS

Frederick Biro

Commission des services policiers de Peel

Marianne Love

Association des municipalités de l'Ontario

Ann Mulvale

Ville d'Oakville

Michael Power

Municipalité de Greenstone

John Sabo

York Catholic District School Board

Cam Weldon

Cité de Toronto

REPRÉSENTANT DU GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

À pourvoir

Le Conseil aimerait remercier les personnes suivantes qui ont siégé au Conseil en 2005.

Dick McIntosh

Participant retraité

Brian O'Keefe

Syndicat canadien de la fonction publique

Bill Rayburn

Comté de Middlesex

Indépendance du Conseil

Le Conseil nomme le directeur général, qui n'est pas membre du Conseil, et il évalue annuellement son rendement. La gestion des affaires courantes d'OMERS est déléguée au directeur général.

Le Conseil nomme aussi les vérificateurs externes, le dépositaire principal et l'actuaire, et il a accès à des conseils juridiques indépendants. Le Conseil tient des séances à huis clos régulières, auxquelles la direction n'assiste pas.

Assiduité des membres du Conseil

En 2005, l'assiduité des membres du Conseil a dépassé 96 pour cent.

Comités du conseil

Le Conseil compte cinq comités permanents, dont les mandats sont les suivants :

Comité de placement (comité plénier)

- Approuve la politique de répartition de l'actif, et examine et approuve la politique et les objectifs de placement, ainsi que les principales décisions de placement.

Comité des retraites

- Examine la qualité et les normes des services offerts à l'égard du régime, les communications sur les prestations de retraite, la politique d'administration du régime et les décisions administratives mandatées par le Conseil et fait des recommandations à leur sujet au Conseil. Peut examiner et revoir, le cas échéant, la structure du régime OMERS et les questions actuarielles le concernant.

Comité de vérification

- Surveille l'intégrité des processus d'information financière d'OMERS et de son système de contrôle interne sur l'information financière et la conformité aux normes comptables; évalue l'indépendance et le rendement des vérificateurs externes et du service de vérification interne d'OMERS.

Comité des ressources humaines et de la rémunération

- Examine la stratégie en matière de ressources humaines, la rémunération et le rendement des dirigeants, la planification de la relève, ainsi que la rémunération et les primes de rendement du personnel non dirigeant.

Comité de la gouvernance

- Examine le mandat du Conseil et de ses comités, évalue ses programmes d'orientation et de formation, ainsi que la composition des comités du Conseil et les compétences attendues de ses membres.

NOUVEAU MODÈLE DE GOUVERNANCE

La nouvelle loi sur OMERS, qui a été adoptée par l'Assemblée législative de l'Ontario le 23 février 2006 et dont la proclamation est prévue plus tard au cours de l'exercice, prévoit la prorogation de l'actuelle Commission du régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario – l'organisme qui a l'obligation fiduciaire d'administrer le régime OMERS et d'investir ses caisses – sous la dénomination de Société d'administration d'OMERS. Une nouvelle personne morale, la Société de promotion, remplace le gouvernement de l'Ontario en tant que promoteur du régime OMERS ayant tout pouvoir à l'égard de la structure des régime, des modifications des prestations et des taux de cotisation.

La nouvelle loi ne modifiera en rien la fidélité dont fait preuve OMERS envers les principes d'excellence depuis plus de quatre décennies, notamment en ce qui concerne l'amélioration des pratiques de gouvernance.

Selon la nouvelle loi, la Société d'administration d'OMERS comprend 14 membres avec droit de vote qui sont d'abord nommés par le gouvernement de l'Ontario (pour un mandat maximal de trois ans), puis par les organismes promoteurs (pour un mandat de trois ans) en cas de vacance d'une charge au cours des trois premières années suivant la proclamation de la loi. Après cette période transitoire de trois ans, la composition de la Société d'administration et le mode de sélection de ses membres sont établis par règlement administratif de la Société de promotion, adopté à la majorité des deux tiers.

Le conseil d'administration initial ou transitoire de la Société d'administration est composé de sept représentants des employeurs et de sept représentants des participants aux régimes, répartis de la façon suivante :

Représentants des employeurs

- Association des municipalités de l'Ontario (2 membres)
- Cité de Toronto (1 membre)
- Conseils scolaires (avec alternance entre les conseils publics et catholiques) (1 membre)
- Association ontarienne des commissions de services policiers (1 membre)
- Autres employeurs (avec alternance entre leurs représentants) (2 membres)

Représentants des participants aux régimes

- Syndicat canadien de la fonction publique (Ontario) (2 membres)
- Association des policiers de l'Ontario (1 membre)
- Association des directeurs généraux, secrétaires et trésoriers municipaux de l'Ontario (1 membre)
- Ontario Professional Fire Fighters Association (1 membre)
- Autres participants cotisant aux régimes (avec alternance entre les autres syndicats et associations) (1 membre)
- Participants recevant une rente ou y ayant droit (avec alternance entre les organismes qui les représentent) (1 membre)

OMERS

1, avenue University, bureau 700

Toronto ON M5J 2P1

Tél. : 416 369 2400

Sans frais : 1 800 387 0813

Courriel : client@omers.com

www.omers.com

Available in English

ISSN 1488-0687



Bâtir pour l'avenir

Rapport de gestion

Dans ce rapport de gestion, dont la responsabilité incombe à la direction et qui doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés, la direction analyse la situation financière du régime, ses résultats d'exploitation ainsi que son contexte opérationnel au 24 février 2006. Les états financiers consolidés, qui font partie intégrante de notre rapport, expliquent nos principales conventions comptables et notre démarche de gestion du risque. Le comité de vérification et le conseil d'administration ont examiné et approuvé le contenu de la présente section.

Outre des données historiques, la présente section renferme des énoncés prospectifs à l'égard de la stratégie, des objectifs, des perspectives et des attentes de la direction. Les énoncés prospectifs sont précédés de verbes tels que «croire», «prévoir», «pouvoir», «avoir l'intention», «continuer» et «estimer». De par leur nature, ces énoncés sont assujettis à des risques et incertitudes, de sorte que les résultats réels peuvent différer des attentes exprimées dans les énoncés. Les énoncés prospectifs formulés dans la présente section représentent l'opinion de la direction à la date du présent rapport et OMERS ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser ces énoncés en raison d'informations nouvelles, d'événements futurs ou pour quelque autre raison.

NOS OBJECTIFS

Notre but essentiel est de tenir la promesse faite à nos retraités actuels et futurs en matière de retraite. Pour réaliser ce but, nos actes visent deux objectifs généraux :

- (i) produire un rendement suffisant en investissant l'actif de la Caisse;
- (ii) fournir des services d'administration des retraites qui répondent aux besoins de nos participants, dont le plus important est le versement de prestations mensuelles.

NOTRE RÉGIME

OMERS est un régime de retraite interentreprises dont les participants sont principalement les employés des municipalités, des conseils locaux et des services publics, et les membres du personnel non enseignant des conseils scolaires de l'Ontario. Il s'agit d'un régime de retraite contributif à prestations déterminées financé par des cotisations versées à parts égales par les employeurs et les employés participants, ainsi que par le revenu de placement de la Caisse. Le régime compte environ 364 000 participants actifs et retraités et anciens participants.

La rente d'OMERS est intégrée avec celle du Régime de pensions du Canada, la formule des prestations d'OMERS prévoyant une prestation de raccordement versée jusqu'à l'âge de 65 ans. Les prestations versées aux termes du régime, y compris la prestation de raccordement, sont calculées en multipliant deux pour cent de la moyenne des cinq meilleures années consécutives de salaire du participant par le nombre d'années de service crédité, jusqu'à concurrence de 35 années. À 65 ans, la prestation de raccordement de 0,675 pour cent est supprimée dans le cadre de l'intégration avec le Régime de pensions du Canada. La protection contre l'inflation, les prestations de survivants et les options de retraite anticipée constituent d'autres excellents avantages du régime.

Outre le régime de base offert à tous les participants, OMERS offre un régime à prestations basées sur les pleins salaires au moyen d'une convention de retraite (CR), qui prévoit le versement de prestations de retraite supplémentaires aux participants dont les prestations, aux termes du régime de base, sont limitées aux plafonds prescrits par la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La CR offre aux participants un moyen d'amasser de l'épargne-retraite et de verser des cotisations sur leur rémunération totale.

NOTRE STRATÉGIE DE PLACEMENT

La stratégie de placement d'OMERS cible des placements dans des catégories d'actif qui, ensemble, visent à lui permettre de s'acquitter de ses obligations envers les participants en matière de retraite dans les limites de tolérance du régime à l'égard du risque. OMERS investit dans des titres productifs d'intérêts, des actions de sociétés ouvertes, des actions de sociétés fermées, de l'infrastructure et des biens immobiliers, souvent parallèlement à des instruments financiers dérivés. Notre stratégie à long terme prévoit de réduire le pourcentage des placements de la Caisse dans des actions de sociétés ouvertes et des titres productifs d'intérêts, qui est actuellement de 80 pour cent, en l'abaissant à environ 60 pour cent de l'actif net lié aux placements et en augmentant d'autant les placements en actions de sociétés fermées, en infrastructure et en biens immobiliers, pour en porter le pourcentage de 20 à environ 40 pour cent de l'actif net lié aux placements. Nous pensons que cela permettra d'obtenir un rendement solide et prévisible et de produire des rentrées de fonds constantes à moindre risque afin de tenir la promesse en matière de retraite.

À long terme, le rendement de placement de l'actif du régime devrait financer 70 cents de chaque dollar versé en prestations, le reste provenant des cotisations des employés et des employeurs.

RENDEMENT DE LA CAISSE

OMERS a affiché un taux de rendement total de 16,0 pour cent en 2005, par rapport à 12,1 pour cent en 2004. Après déduction du taux d'inflation de 2,2 pour cent, le taux de rendement réel s'est établi à 13,8 pour cent, ce qui dépasse largement le taux de rendement réel à long terme nécessaire à la capitalisation, soit 4,25 pour cent. Le revenu de placement a totalisé 5 515 millions de dollars en 2005, contre 3 694 millions de dollars un an auparavant.

L'actif net a progressé de 5 410 millions de dollars, soit 15,2 pour cent, pour s'établir à 41 065 millions de dollars en 2005, comparative-ment à une augmentation de 3 562 millions de dollars ou 11,1 pour cent en 2004. Les facteurs à l'origine de l'augmentation ont été le solide revenu de placement net résultant de la vigueur des marchés boursiers canadiens et le rendement exceptionnel des biens immobiliers et des placements en infrastructure et en actions de sociétés fermées.

Les frais de gestion des placements se sont établis à 160 millions de dollars en 2005, par rapport à 147 millions de dollars en 2004. Cette augmentation de 8,8 pour cent est due à l'augmentation des frais de salaires et d'avantages sociaux liés à la gestion des placements sur les marchés publics et des placements en actions de sociétés fermées et en infrastructure. Les frais d'administration du régime de retraite se sont élevés à 36 millions de dollars en 2005, contre 43 millions de dollars en 2004, soit une baisse de 16,0 pour cent. Les frais d'administration du régime de retraite ont diminué pour la troisième année consécutive grâce à l'achèvement de la mise en œuvre de notre système de services aux participants et aux mesures de contrôle des coûts que nous avons prises dans toute notre organisation.

Survol du rendement

Nous mesurons le rendement de chacune de nos catégories de placements par rapport à un indice de référence objectif qui sert de rendement repère pour chaque marché. Nous élaborons un indice de référence pour l'ensemble de la Caisse en regroupant et en pondérant chaque indice de référence individuel en fonction des proportions prévues par notre politique de répartition de l'actif. Nos indices de référence sont examinés et approuvés par le Conseil. Notre but est d'obtenir des rendements qui dépassent ces indices de référence. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005, le rendement d'ensemble de la Caisse, soit 16,0 pour cent, a été supérieur de 280 points de base (un point de base représente un centième de un pour cent) à l'indice de référence qui est de 13,2 pour cent. Lorsque nous dépassons l'indice de référence, nos gestionnaires de placements ajoutent de la valeur au portefeuille en sus du rendement cible de la catégorie d'actif ou du rendement que rapportent des placements passifs correspondant aux marchés.

Les marchés publics ont produit un revenu de placement net de 4 036 millions de dollars, par rapport à 2 928 millions de dollars un an auparavant. Le rendement des placements sur les marchés publics a atteint 12,6 pour cent, contre un indice de référence de 12,5 pour cent et un taux de rendement de 10,3 pour cent en 2004. Cette accroissement s'explique par le rendement sensiblement plus élevé des marchés boursiers canadiens en 2005, les actions de sociétés ouvertes canadiennes d'OMERS ayant rapporté 23,6 pour cent, contre 14,2 pour cent en 2004.

Les placements productifs d'intérêts, à l'exclusion des obligations à rendement réel, ont rapporté des revenus de 594 millions de dollars avant les frais de gestion des placements, soit 26 millions de dollars, ou 4,6 pour cent, de plus qu'en 2004. Le taux de rendement des placements productifs d'intérêts, à l'exclusion des obligations à rendement réel, a été de 7,0 pour cent, contre 6,3 pour cent pour l'indice de référence et 7,5 pour cent un an auparavant. Le gain de 70 points de base par rapport à l'indice de référence est attribuable principalement au fait que nous avons réussi à prévoir les fluctuations des taux d'intérêt et de l'accroissement du pourcentage des instruments à rendement plus élevé, comme les prêts hypothécaires et les titres de créance privés. Les obligations à rendement réel ont rapporté un revenu de 201 millions de dollars, soit un rendement solide de 15,2 pour cent, ce qui correspond à l'indice de référence de 15,2 pour cent tout en étant cependant inférieur au rendement de 2004, soit 17,6 pour cent, à cause d'une baisse plus modeste des taux d'intérêt réel en 2005 qu'en 2004.

Les placements sur les marchés publics ont rapporté des revenus de 3 322 millions de dollars avant les frais de gestion des placements, soit 1 900 millions de dollars provenant du marché canadien et 1 422 millions de dollars provenant des marchés mondiaux. Les actions de sociétés ouvertes canadiennes, évaluées à 8 466 millions de dollars, ainsi que les instruments dérivés sur actions canadiennes, ont rapporté 23,6 pour cent pour l'exercice, par rapport à un indice de référence de 24,2 pour cent et à un rendement de 14,2 pour cent en 2004. Les actions de sociétés ouvertes étrangères, d'une valeur de 9 530 millions de dollars et les instruments dérivés sur actions étrangères ont affiché un rendement de 11,8 pour cent en 2005, contre 11,2 pour cent pour l'indice de référence et un rendement de 11,5 pour cent en 2004. Le dollar canadien s'étant apprécié par rapport aux principales devises en 2005, la conversion en dollars canadiens a réduit le rendement des actions de sociétés ouvertes étrangères, même si l'effet négatif a été atténué par notre programme de couverture du risque de change.

Les placements en actions de sociétés fermées ont produit un revenu de placement net de 385 millions de dollars, contre 104 millions de dollars pour l'exercice précédent. En 2005, le rendement de l'ensemble des placements en actions de sociétés fermées a atteint 23,2 pour cent, contre 7,6 pour cent pour l'indice de référence et un rendement de 12,5 pour cent en 2004. Cet accroissement du revenu et du rendement s'explique par la forte appréciation de la valeur marchande de plusieurs placements, le rendement financier du portefeuille de placements continuant de s'améliorer à mesure que les entreprises mûrissent.

Les placements en infrastructure ont produit un revenu de placement net de 395 millions de dollars, par rapport à 292 millions de dollars un an auparavant. En 2005, le rendement a été de 23,2 pour cent, par rapport à 11,8 pour cent pour l'indice de rendement et à 31,0 pour cent en 2004. Cette hausse du revenu de placement net et le rendement supérieur à l'indice de référence sont attribuables à des bénéfices plus élevés que prévu dans le secteur de l'énergie.

Les biens immobiliers ont rapporté un revenu de placement net de 791 millions de dollars, dont un revenu d'exploitation de 440 millions de dollars après les intérêts débiteurs. Cela se compare à un revenu de placement net de 436 millions de dollars l'exercice précédent sur un revenu d'exploitation de 445 millions de dollars après les intérêts débiteurs. Le portefeuille de biens immobiliers est financé en partie par des emprunts hypothécaires et autres instruments d'emprunt totalisant 2 168 millions de dollars, ce qui a donné lieu à des intérêts débiteurs de 124 millions de dollars en 2005. Étant donné un revenu total de placement de 793 millions de dollars avant les frais de gestion des placements, le rendement du portefeuille de biens immobiliers a été de 26,0 pour cent en 2005, contre un indice de référence de 8,4 pour cent en 2005 et un rendement de 11,0 pour cent en 2004. Cet accroissement du revenu et du rendement par rapport à l'exercice précédent s'explique par le solide revenu d'exploitation des immeubles locatifs et par une appréciation favorable de la valeur marchande des biens au cours de l'exercice. Cette appréciation de la valeur marchande a été en partie réalisée en 2005 par la vente de plusieurs biens immobiliers, notamment la vente, en juin 2005, d'une participation de 50 pour cent dans 11 immeubles à l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada pour une somme supérieure à 1 000 millions de dollars.

Rendements et indices de référence

	2005		2004	
	Taux de rendement	Indice de référence	Taux de rendement	Indice de référence
Placements productifs d'intérêts	7,0 %	6,3 %	7,5 %	6,8 %
Obligations à rendement réel	15,2 %	15,2 %	17,6 %	17,5 %
Actions de sociétés ouvertes canadiennes	23,6 %	24,2 %	14,2 %	14,4 %
Actions de sociétés ouvertes étrangères (i)	11,8 %	11,2 %	11,5 %	10,7 %
Actions de sociétés fermées (i)	23,2 %	7,6 %	12,5 %	1,8 %
Infrastructure (i)	23,2 %	11,8 %	31,0 %	1,8 %
Biens immobiliers	26,0 %	8,4 %	11,0 %	7,2 %
Total de la Caisse	16,0 %	13,2 %	12,1 %	9,9 %

(i) Le rendement des actions des sociétés ouvertes étrangères, des actions de sociétés fermées et de l'infrastructure prend en compte les résultats du programme de couverture de change d'OMERS relatif aux catégories d'actif respectives.

Rendement à long terme

Le taux de rendement annualisé d'OMERS sur quatre ans (une mesure standard dans le secteur des caisses de retraite) s'est établi à 8,0 pour cent, ce qui est nettement supérieur au taux nécessaire à la capitalisation sur quatre ans, soit 6,8 pour cent. Dans une perspective à plus long terme, le taux de rendement sur 10 ans jusqu'à la fin de 2005 a été de 9,3 pour cent, alors que le taux nécessaire à la capitalisation est de 6,3 pour cent. Depuis la mise en place de sa politique de gestion active des placements en 1974, la Caisse affiche un taux de rendement annuel composé de 10,4 pour cent, comparativement au taux de 8,6 pour cent nécessaire à la capitalisation.

CAPITALISATION DU RÉGIME

Chaque exercice, un actuaire indépendant évalue la capitalisation du régime en comparant la valeur actuarielle de l'actif placé à la valeur estimative actualisée de toutes les prestations de retraite gagnées par les participants jusqu'à la date de clôture de l'exercice. Le 31 décembre 2005, l'obligation actuarielle estimative au titre des rentes de tous les participants, y compris les survivants (en excluant le passif net lié aux prestations basées sur les pleins salaires), se chiffrait à 41 123 millions de dollars, comparativement à 37 774 millions de dollars l'exercice précédent. La valeur actuarielle de l'actif net du régime de base d'OMERS s'établissait à 38 339 millions de dollars en 2005, contre 36 811 millions de dollars l'exercice précédent, ce qui donne un déficit de capitalisation de 2 784 millions de dollars au 31 décembre 2005, contre 963 millions de dollars au 31 décembre 2004.

Le régime à prestations basées sur les pleins salaires affichait un déficit de capitalisation estimatif de 138 millions de dollars au 31 décembre 2005, contre un déficit de 137 millions de dollars l'exercice précédent.

ÉVOLUTION DE L'EXCÉDENT (DU DÉFICIT)

(en millions de dollars)	2005	2004
Régime de base		
Excédent (déficit) au début de l'exercice	(963) \$	509 \$
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	5 403	3 556
Variation du rajustement de la valeur actuarielle	(3 875)	(2 720)
Augmentation la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations	1 528	836
Moins : augmentation des prestations constituées	(3 349)	(2 308)
Déficit à la fin de l'exercice	(2 784) \$	(963) \$
Régime à prestations basées sur les pleins salaires		
Déficit au début de l'exercice	(137) \$	(63) \$
Augmentation de l'actif net	7	6
Moins : augmentation des prestations constituées	(8)	(80)
Déficit à la fin de l'exercice	(138) \$	(137) \$

Les principaux facteurs à l'origine du déficit de capitalisation du régime de base sont les suivants :

- La mise en œuvre, entre 1998 et 2000, d'améliorations des prestations de retraite a coûté 2 200 millions de dollars; citons notamment la protection garantie contre l'inflation jusqu'à concurrence de 6,0 pour cent par année, l'amélioration des prestations de conjoint et la modification de la formule de coordination avec le RPC.
- L'interruption complète du versement des cotisations des employeurs et des participants au régime imposée par le gouvernement fédéral, qui a commencé en août 1998 et a duré jusqu'en décembre 2002, a entraîné un manque à gagner de 5 300 millions de dollars pour le régime qui n'a pas pu investir les cotisations qui auraient normalement dû être versées au cours de cette période.
- Le fléchissement important des marchés boursiers a entraîné un rendement négatif pour OMERS en 2001 et 2002.
- Les rendements de placement plus élevés des trois dernières années, par rapport à l'hypothèse de rendement à long terme, ont fait l'objet d'un lissage actuariel.

Évolution du déficit pendant l'exercice en cours

Bien que le rendement de placement ait dépassé le minimum nécessaire à la capitalisation en 2004 et en 2005, le déficit actuariel du régime de base s'est également accru, comme prévu. Cette augmentation du déficit actuariel s'explique par une augmentation de 3 349 millions de dollars du passif actuariel et à la constatation de pertes reportées et amorties dans la réserve de rajustement de la valeur actuarielle par suite des rendements inférieurs à l'hypothèse de taux de rendement actuariel à long terme en 2001 et 2002, partiellement compensée par la constatation de gains supérieurs à l'hypothèse de taux de rendement actuariel à long terme en 2003, 2004 et 2005.

La valeur actualisée estimative des charges à payer du régime de base à la fin de l'exercice 2005 s'établissait à 41 123 millions de dollars, soit une hausse de 8,9 pour cent par rapport aux 37 774 millions de dollars de 2004, en raison des intérêts sur les prestations constituées, des prestations de retraite additionnelles gagnées par les participants au régime et des pertes actuarielles résultant d'augmentations salariales plus élevées que prévu des participants et d'une augmentation des retraites d'OMERS en fonction de l'inflation plus élevée que prévu.

Pour calculer le déficit actuariel, les variations positives ou négatives de la juste valeur de l'actif net par rapport à l'hypothèse de taux de rendement actuariel à long terme sont reportées et amorties sur cinq ans afin de «lisser» les sommets et les creux du rendement de placement d'un exercice donné résultant de la volatilité des marchés. Le lissage est une méthode d'usage courant et acceptée par les actuaire et les autorités de réglementation des retraites pour réduire l'effet des fluctuations des marchés à court terme sur la capitalisation des régimes de retraite. Le rajustement annuel de la valeur actuarielle est fondé sur la différence entre le rendement réel et le rendement prévu à long terme (l'inflation plus 4,25 pour cent, soit 7,25 pour cent en 2005) pour l'exercice en cours et les quatre exercices précédents. Cela correspond à la nature à long terme du régime et aide OMERS à atteindre son objectif consistant à maintenir des taux de cotisation stables, plutôt que de les modifier fréquemment en fonction du rendement de la Caisse d'un exercice à l'autre.

De 2003 à 2005, le rendement des placements a été supérieur à l'hypothèse de taux de rendement actuariel à long terme, sous l'effet d'une bonne tenue des marchés boursiers, notamment au Canada. Au cours de cette période, les résultats de l'ensemble des placements privés d'OMERS ont également été solides. En conséquence, au 31 décembre 2005, le compte de rajustement de la valeur actuarielle représente désormais des gains nets non constatés de 2 707 millions de dollars, comparativement à des pertes nettes non constatées de 1 168 millions de dollars en 2004. Le restant des pertes actuarielles liées au fléchissement boursier de 2000 à 2002 sera constaté en

2006 dans le cadre du processus de lissage actuariel. Cependant, à la valeur marchande, abstraction faite des rajustements de lissage, l'actif net du régime de base correspond à peu près à l'obligation au titre des prestations constituées pour la première fois depuis 2001.

Perspectives de capitalisation

Lorsque le régime dépose son rapport actuariel, comme il est tenu de le faire au moins une fois tous les trois ans, aux termes des règlements provinciaux de l'Ontario, il doit prendre des mesures pour éliminer le déficit de capitalisation sur une période d'au plus 15 ans, habituellement en augmentant les cotisations ou en modifiant les prestations offertes. Étant donné l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2004, qui indiquait alors un déficit de capitalisation de 963 millions de dollars, le Conseil a appliqué un relèvement moyen de 0,6 pour cent du taux de cotisation salariale des employeurs et des participants à compter du 1^{er} janvier 2006. Cela équivalait à une augmentation de 9,0 pour cent des cotisations.

En 2005, le taux de cotisation des participants à OMERS dont l'âge de retraite normale est 65 ans était de 6,0 pour cent du salaire, jusqu'à 41 100 \$ et de 8,8 pour cent de la rémunération en excédent de ce seuil. Dans le cas des policiers et des pompiers, dont l'âge de retraite normale est 60 ans et qui représentent environ 12 pour cent des participants à OMERS, le taux de cotisation de 2005 était de 7,3 pour cent jusqu'à 41 100 \$ et de 9,8 pour cent de la rémunération en excédent de ce seuil.

Du fait de l'augmentation des cotisations, le taux de cotisation de 2006 des participants à OMERS dont l'âge de retraite normale est 65 ans sera de 6,5 pour cent du salaire jusqu'à 42 100 \$ et de 9,6 pour cent du salaire en excédent de ce seuil. Dans le cas des policiers et des pompiers, le taux de cotisation de 2006 sera de 7,9 pour cent du salaire jusqu'à 42 100 \$ et de 10,7 pour cent de la rémunération en excédent de ce seuil. Compte tenu du relèvement des taux de cotisation et d'autres facteurs, nous prévoyons que les cotisations au régime augmenteront d'environ 200 millions de dollars en 2006.

Hypothèses actuarielles

Pour calculer le déficit de capitalisation, l'actuaire se fonde sur diverses hypothèses économiques et démographiques à long terme. Les hypothèses relatives au rendement des placements ont une incidence sur la valeur projetée de l'actif. Les hypothèses portant sur l'inflation et les augmentations salariales influent sur la valeur projetée des prestations futures. Voici un résumé des hypothèses actuarielles – approuvées par le Conseil – sur lesquelles repose l'évaluation au 31 décembre 2005 :

- Premièrement, le rendement nominal annuel et le taux d'actualisation du régime pour les années suivantes sont présumés être de 7,00 pour cent, contre 7,25 pour cent de l'évaluation de 2004. Cela suppose une inflation annuelle de 2,75 pour cent, inférieure au taux de 3,00 pour cent prévu par l'hypothèse de 2004, et un rendement de placement réel de 4,25 pour cent, fondé sur la composition de l'actif d'OMERS, hypothèse inchangée par rapport à l'évaluation de 2004.
- Deuxièmement, l'évaluation suppose que les salaires des participants augmenteront d'environ 4,25 pour cent par année. Ce taux, inférieur à l'hypothèse de 4,50 pour cent de 2004, est fondé sur l'inflation plus un facteur lié à l'âge et, s'il y a lieu, un facteur lié aux années de service.

Régime à prestations basées sur les pleins salaires

Du fait de la politique de financement par répartition adoptée pour le régime à prestations basées sur les pleins salaires, l'actif du régime restera modeste par rapport à son passif. Notre actuaire estime toutefois que, si les cotisations à la CR se poursuivent, les rentrées de fonds annuelles suffiront à couvrir les versements de prestations et l'actif de la CR continuera de s'accroître pendant l'avenir prévisible. Le passif actuariel du régime à prestations basées sur les pleins salaires est passé de 149 millions de dollars en 2004 à 157 millions de dollars à la fin de 2005.

Prestations de retraite et cotisations

À la fin de 2005, OMERS comptait environ 99 000 participants retraités et survivants qui touchaient des prestations de retraite. Les prestations versées en 2005 se sont élevées à 1 603 millions de dollars, soit une hausse de 105 millions de dollars par rapport à 2004. Cette hausse s'explique par les nouveaux départs à la retraite, le relèvement des prestations en fonction de l'inflation et l'augmentation des remboursements à la cessation d'emploi. En 2005, les cotisations ont totalisé 1 534 millions de dollars, contre 1 409 millions de dollars en 2004. Cette hausse s'explique par un accroissement du nombre de participants actifs et des augmentations salariales.

NOTRE POLITIQUE DE RÉPARTITION DE L'ACTIF

Afin de s'acquitter de ses obligations envers les participants en matière de prestations de retraite, le régime doit obtenir un rendement réel à long terme de 4,25 pour cent (après l'inflation) sur ses placements. Nous élaborons une politique de répartition de l'actif qui cible les catégories d'actif qui, ensemble, sont les plus susceptibles de nous permettre d'honorer nos obligations en matière de prestations. Nous pondérons le profil risque-rendement de chaque catégorie d'actif afin de nous assurer que le rendement compense raisonnablement le risque. En outre, nous investissons dans des catégories et des marchés géographiques différents pour répartir le risque de portefeuille et réduire la volatilité du rendement d'ensemble.

Notre stratégie de placement à long terme consiste à réduire le pourcentage de l'actif de la Caisse investi dans des placements productifs d'intérêts tout en étoffant les placements sur les marchés privés, en particulier l'infrastructure et les actions de sociétés fermées. Nous croyons que, à long terme, une répartition de l'actif accordant une plus grande place aux placements sur les marchés privés est plus apte à générer un rendement suffisant pour répondre aux exigences de capitalisation du régime. Cette politique de répartition de l'actif s'appuie sur des stratégies de placement complexes, comme les stratégies de rendement absolu, la gestion des positions de change et le recours à des dérivés.

COMPOSITION DE L'ACTIF

	2005	2004	Cible à long terme
Marchés publics			
Placements productifs d'intérêts	18,9 %	19,4 %	15,0 %
Obligations à rendement réel	4,0 %	3,5 %	5,0 %
Actions de sociétés ouvertes	57,3 %	58,7 %	42,5 %
	80,2 %	81,6 %	62,5 %
Marchés privés			
Actions de sociétés fermées	6,0 %	4,1 %	10,0 %
Infrastructure	5,7 %	3,5 %	15,0 %
Biens immobiliers	8,1 %	10,8 %	12,5 %
	19,8 %	18,4 %	37,5 %

En 2005, nous avons continué à progresser vers la réalisation de nos objectifs en matière de composition de l'actif à long terme, et nous avons accru de 2 118 millions de dollars la valeur marchande de notre actif net lié aux placements en actions de sociétés fermées et en infrastructure, ce qui représente une augmentation de 77 pour cent par rapport à 2004. Cependant, du fait de la vigueur des marchés boursiers et de la vente de certains placements immobiliers, l'accroissement de la part de la Caisse correspondant aux placements sur les marchés privés devrait prendre plus de temps que prévu initialement.

Pour déterminer la composition de son actif, OMERS impute aux différentes catégories d'actif la trésorerie et les autres éléments d'actif et de passif liés aux placements compris dans l'actif net présenté dans les états financiers consolidés. De plus, afin de tenir compte de la responsabilité des catégories d'actif, OMERS répartit les dérivés et autres éléments pour déterminer la part finale de chaque catégorie d'actif. L'actif net lié aux placements, d'après les avoirs présentés dans les états financiers consolidés et après toutes les imputations, s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2005			Au 31 décembre 2004		
	Composition de l'actif			Composition de l'actif		
	Avoirs	Placements	%	Avoirs	Placements	%
Marchés publics						
Placements productifs d'intérêts	19 682 \$	7 836 \$	18,9 %	13 809 \$	6 990 \$	19,4 %
Obligations à rendement réel	1 660	1 664	4,0 %	1 266	1 266	3,5 %
Total des placements productifs d'intérêts	21 342	9 500	22,9 %	15 075	8 256	22,9 %
Actions de sociétés ouvertes	17 996	23 865	57,3 %	15 208	21 255	58,7 %
	39 338	33 365	80,2 %	30 283	29 511	81,6 %
Marchés privés						
Actions de sociétés fermées	2 389	2 497	6,0 %	1 460	1 484	4,1 %
Infrastructure	3 679	2 388	5,7 %	2 314	1 283	3,5 %
Biens immobiliers	6 180	3 371	8,1 %	6 898	3 904	10,8 %
	12 248	8 256	19,8 %	10 672	6 671	18,4 %
Éléments d'actif liés aux placements	807	—	—	494	—	—
Éléments de passif liés aux placements	(10 772)	—	—	(5 267)	—	—
Actif net lié aux placements	41 621 \$	41 621 \$	100,0 %	36 182 \$	36 182 \$	100,0 %

Gestion de la composition de l'actif

Nos spécialistes en placement examinent quotidiennement la composition de l'actif pour s'assurer qu'elle est conforme à la politique approuvée. L'équipe dirigeante de la gestion des placements examine les modifications recommandées pour réagir aux conditions du marché. Notre politique de rééquilibrage périodique fait partie du processus de gestion du risque et nous permet aussi de disposer de liquidités suffisantes pour nous acquitter de nos obligations en matière de prestations de retraite et d'exploitation.

MARCHÉS PUBLICS

Les placements sur les marchés publics comprennent les placements d'OMERS en obligations, les autres placements productifs d'intérêts et les actions de sociétés ouvertes. Ces placements sont souvent effectués en combinaison avec divers instruments financiers dérivés.

Placements productifs d'intérêts

Les placements productifs d'intérêts conviennent parfaitement aux régimes de retraite qui cherchent à obtenir un rendement à faible risque pour compenser la plus grande volatilité des actions cotées en bourse. Au 31 décembre 2005, les placements productifs d'intérêts totalisaient 21 342 millions de dollars. Sur ce total, 7 836 millions de dollars étaient investis dans des obligations et débentures, des prêts hypothécaires, des titres de créance privés et des titres du marché monétaire et autres placements à court terme et 1 664 millions de dollars, dans des obligations à rendement réel; 5 481 millions de dollars étaient adossés à des éléments d'actif dans le cadre de programmes d'achat d'instruments dérivés permettant une exposition aux marchés boursiers et 6 361 millions de dollars correspondaient à des garanties en trésorerie pour des prêts de titres et à d'autres catégories d'actif.

Au 31 décembre 2005, les obligations et autres placements productifs d'intérêts étaient constitués d'obligations du gouvernement fédéral, d'obligations provinciales, de prêts hypothécaires commerciaux, industriels et résidentiels multilogements, d'obligations à rendement réel émises par les gouvernements, d'obligations de sociétés de qualité institutionnelle, de placements privés et d'équivalents de trésorerie à court terme. Environ 17 pour cent des prêts hypothécaires sont garantis par des organismes gouvernementaux comme la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Au cours des dix dernières années, le rendement annualisé des placements productifs d'intérêts, à l'exclusion des obligations à rendement réel, a été de 7,9 pour cent, gains en capital compris, résultat attribuable en partie à la baisse des taux d'intérêt.

Actions de sociétés ouvertes

Les placements de 8 466 millions de dollars d'OMERS en actions de sociétés canadiennes ouvertes et de 9 530 millions de dollars en actions de sociétés ouvertes étrangères comprenaient à la fois des portefeuilles à gestion active et à gestion quantitative sans dérivés. Les placements en actions de sociétés ouvertes comprenaient aussi 5 597 millions de dollars correspondant à la valeur marchande des instruments dérivés et des instruments dérivés couvrant l'actif détenus et à l'attribution de 272 millions de dollars de trésorerie et de placements à court terme et éléments d'actif et de passif liés aux placements.

Portefeuilles d'actions à gestion active

Le portefeuille d'actions canadiennes à gestion active, d'une valeur totale de 7 107 millions de dollars en 2005, contre 5 769 millions de dollars en 2004, était composé d'environ 220 titres de sociétés cotées en bourse.

Nos spécialistes en placement sont des investisseurs axés sur la valeur qui achètent les actions de sociétés bien gérées et rentables susceptibles de produire un rendement stable à long terme. Ils choisissent, par exemple, des entreprises qui devraient prendre de la valeur par suite d'acquisitions synergiques ou qui ont un avantage concurrentiel dans leur secteur. Dans le cadre des directives approuvées de répartition de l'actif, le personnel peut aussi profiter des occasions à court terme permettant d'accroître la valeur du portefeuille.

Les actions de sociétés américaines peuvent représenter jusqu'à 10 pour cent de notre portefeuille de base à gestion active. Cela nous permet d'acquérir des titres de sociétés appartenant à des secteurs économiques sous-représentés au Canada, comme les sociétés pharmaceutiques ou les banques régionales américaines dont les multiples cours-bénéfice et le profil de rendement diffèrent de ceux des banques canadiennes.

Nos placements à l'étranger comprenaient 7 970 millions de dollars investis dans des titres de sociétés établies aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Europe continentale, en Extrême-Orient et dans les marchés émergents, conformément au tableau suivant :

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2005		Au 31 décembre 2004	
	Avoirs	(%)	Avoirs	(%)
États-Unis	3 032 \$	38 %	2 622 \$	38 %
Europe continentale	1 869	24 %	1 616	23 %
Extrême-Orient	1 391	17 %	1 199	17 %
Royaume-Uni	791	10 %	783	11 %
Marchés émergents	887	11 %	738	11 %
	7 970 \$	100 %	6 958 \$	100 %

Le fait de participer aux diverses économies mondiales accroît la diversification de notre portefeuille et réduit le risque global.

Nos portefeuilles d'actions étrangères sont gérés activement par 12 sociétés de gestion externes de placements spécialisées dans les marchés régionaux et nationaux. Cette orientation vers les mandats mondiaux permet aux gestionnaires d'accroître les affectations par pays, par secteur ou par capitalisation lorsqu'ils croient possible d'obtenir des rendements supérieurs. Au cours de l'exercice, l'augmentation nette du financement des services de sociétés de gestion externes s'est élevée à 400 millions de dollars.

Portefeuilles d'actions à gestion quantitative

Nos spécialistes en placement peuvent obtenir un rendement plus élevé et moins volatil à partir des indices du marché en ayant recours à des stratégies de gestion active à faible risque, notamment l'utilisation de swaps sur indice boursier, les opérations d'arbitrage et l'anticipation des variations dans la composition des indices. À l'aide de l'analyse technique et de la modélisation mathématique, nous appliquons ces stratégies, dites de gestion quantitative, aux portefeuilles suivants :

Actions canadiennes

- des portefeuilles gérés d'une valeur de 1 359 millions de dollars visant à reproduire l'indice composé S&P/TSX, l'indice S&P/TSX 60 et d'autres indices;
- des portefeuilles de dérivés d'une valeur de 1 217 millions de dollars offrant une exposition à l'indice composé S&P/TSX, à l'indice S&P/TSX 60 et à d'autres indices.

Actions étrangères

- des portefeuilles gérés d'une valeur de 1 560 millions de dollars visant à reproduire l'indice Russell 1000 et l'indice S&P 500;
- des portefeuilles de dérivés d'une valeur de 2 264 millions de dollars offrant une exposition à l'indice S&P 500;
- divers portefeuilles de dérivés d'une valeur totale de 2 116 millions de dollars offrant une exposition diversifiée aux principaux indices boursiers du monde entier.

MARCHÉS PRIVÉS

Les placements sur les marchés privés comprennent des placements dans des actions de sociétés fermées, de l'infrastructure et des biens immobiliers. Conformément à notre politique de répartition de l'actif, nous avons accru le pourcentage de nos placements sur les marchés privés pour le porter à environ 19,8 pour cent du total des placements en 2005. Nous progressons ainsi vers notre objectif à long terme, soit 37,5 pour cent. OMERS s'intéresse à ces placements parce que l'expérience montre que leur rendement à long terme est plus élevé que celui des portefeuilles d'actions de sociétés ouvertes.

Actions de sociétés fermées

Les actions de sociétés fermées s'entendent d'actions ou de titres participatifs apparentés à des actions de sociétés qui ne sont généralement pas cotés en bourse.

Notre stratégie de placement en actions de sociétés fermées prend deux formes. Premièrement, OMERS investit en tant que commanditaire dans des fonds gérés par des spécialistes externes qui se sont montrés capables de surpasser constamment leurs pairs à long terme dans la sélection des sociétés émettrices. En général, les relations que nous établissons permettent également la mise en œuvre d'une stratégie de coinvestissement, grâce à laquelle nous pouvons faire un placement direct additionnel dans une société émettrice, en plus du placement effectué par la société en commandite. Ces placements à titre d'associé commanditaire représentent

en général plus de 50 millions de dollars et à titre de coinvestisseur, environ 25 millions de dollars. Les investissements dans des fonds constituent un moyen efficace pour OMERS de diversifier son portefeuille de placements sur le plan géographique (en particulier à l'étranger), par secteur d'activité et par type de placement (rachats, capital-risque et crédit mezzanine).

Deuxièmement, OMERS effectue des placements directs, soit seul, soit de concert avec d'autres investisseurs institutionnels aux objectifs similaires, le personnel d'OMERS se chargeant du repérage des occasions, du contrôle préalable, de la structuration de l'opération et de la direction ou codirection du consortium d'investisseurs. Ces placements dans des sociétés au stade de maturité sont habituellement inférieurs à 200 millions de dollars et ne comprennent pas d'affectations de capitaux à des entreprises en phase de démarrage. Nous effectuons nos placements directs principalement au Canada et aux États-Unis.

Au 31 décembre 2005, les placements en actions de sociétés fermées totalisaient 2 389 millions de dollars, dont une tranche de 50 pour cent est gérée par 47 gestionnaires de placements externes au Canada, aux États-Unis, en Europe de l'Ouest et en Asie. Les 50 pour cent restants ont été investis directement dans des sociétés. À la fin de l'exercice, les actions de sociétés fermées détenues représentaient 6,0 pour cent de l'actif net lié aux placements.

En 2005, la valeur des placements en actions de sociétés fermées est passée de 1 460 millions de dollars à 2 389 millions de dollars en raison de l'augmentation des placements dans des fonds et de nos placements directs. En ce qui a trait aux fonds, les placements additionnels, tant dans le cadre de relations existantes que de nouveaux engagements pris, ont totalisé 550 millions de dollars au cours de l'exercice. Par ailleurs, le 30 décembre 2005, nous avons vendu notre participation dans les sociétés en commandite Borealis Private Equity Limited Partnership et Borealis (QLP) Private Equity Limited Partnership, dont nous avons aussi transféré la gestion, afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts entre nos placements en actions de sociétés fermées directs et ceux effectués par l'intermédiaire du commandité. Nous avons maintenu notre participation à titre de commanditaire dans ce placement. En 2005, nous avons effectué plusieurs placements directs. Le placement le plus important en 2005 a été l'acquisition de CEDA Holdings, une grande entreprise de services industriels, mécaniques et électriques, bien établie dans le secteur des sables bitumineux de l'Alberta.

Notre but à long terme est de constituer un portefeuille de placements en actions de sociétés fermées diversifié par marché géographique, secteur économique et type d'entreprises qui représentera environ 10 pour cent de la composition de notre actif.

Infrastructure

Les placements en infrastructure supposent des investissements directs dans des biens sensibles à l'inflation qui sont essentiels à la prospérité économique des sociétés industrielles modernes. Certains placements en infrastructure sont assujettis à la réglementation des prix ou des niveaux de service ou des deux. Ces placements, qui nécessitent en général l'engagement de capitaux pour un minimum de 15 à 20 ans, produisent habituellement des rentrées de fonds annuelles stables; ils sont donc parfaitement compatibles avec nos obligations à long terme au titre des prestations de retraite.

Par l'entremise de Borealis Infrastructure, OMERS est devenu un leader canadien du secteur de l'infrastructure. Il détient notamment des participations majoritaires ou minoritaires avec d'autres investisseurs, pouvant être des caisses de retraite, des sociétés et des gouvernements. Au 31 décembre 2005, nous avons investi 3 679 millions de dollars dans de l'infrastructure, ce qui représente une augmentation de 1 365 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. En 2005, nous avons accru la proportion de la composition de l'actif affectée à de l'infrastructure en la portant de 3,5 à 5,7 pour cent, et nous nous rapprochons progressivement de notre objectif à long terme, soit 15 pour cent.

Notre investissement le plus important, qui représente environ 35 pour cent de notre portefeuille d'infrastructure, est notre participation, dans le cadre d'une société en commandite, dans les installations nucléaires de Bruce Power. Dotées de six réacteurs nucléaires opérationnels, celles-ci fournissent à l'heure actuelle environ 20 pour cent de l'électricité de l'Ontario. En octobre 2005, une entente a été conclue avec l'Office de l'électricité de l'Ontario en vue de remettre en service deux réacteurs présentement inactifs et de remettre en état deux des six réacteurs en exploitation de Bruce Power. OMERS s'est engagé à fournir un financement d'environ 2 125 millions de dollars entre 2005 et 2011 pour ce programme de redémarrage et de remise en état, qui devrait permettre à Bruce Power de fournir environ 25 pour cent de l'électricité de l'Ontario d'ici 2011.

En juin 2005, nous avons également effectué l'acquisition, auprès de National Grid Transco plc, d'une participation de 25 pour cent dans les réseaux de distribution de gaz de l'Écosse et du Sud de l'Angleterre dans le cadre d'un consortium avec le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et la société Scottish and Southern Electric. OMERS a investi environ 628 millions de dollars (270 millions de livres sterling) dans cet élément d'actif. Le réseau combiné de l'Écosse et du Sud de l'Angleterre comprend environ 73 000 kilomètres de gazoducs desservant quelque 5,6 millions de consommateurs.

Voici les principaux autres placements :

- une participation de 30 pour cent, acquise au cours de l'exercice, dans CIEL Satellite, qui offre, à titre de grossiste, des canaux de satellite au marché nord-américain;
- une participation de 33 pour cent dans un réseau d'oléoducs qui achemine du pétrole de l'Alberta vers les États-Unis qui dessert des raffineries dans six États de l'Ouest et du Midwest américains;
- une participation de 34 pour cent dans le Pont de la Confédération, qui relie l'Île-du-Prince-Édouard au Nouveau-Brunswick, dans le cadre d'un accord de concession avec le gouvernement fédéral jusqu'en 2032;
- une participation de 50 pour cent dans le Detroit River Tunnel Partnership; plus de 425 000 wagons de chemin de fer empruntent annuellement le tunnel de la rivière Detroit, ce qui en fait l'un des plus importants couloirs commerciaux du monde;
- une participation de 57 pour cent dans Enwave Energy Corporation, société propriétaire du plus important service de refroidissement par les eaux profondes d'un lac au monde qui fournit de la chaleur et de la climatisation propres à des bureaux du centre-ville de Toronto.

Biens immobiliers

Le Groupe immobilier Oxford est chargé de l'exécution de notre stratégie visant à bâtir une entreprise d'envergure mondiale dans le secteur immobilier. Cette stratégie met l'accent sur la propriété et la gestion de biens immobiliers d'envergure, diversifiés par type de biens et marché géographique. Les placements immobiliers de cette nature produisent des rentrées de fonds fiables, ce qui nous aide à faire face aux obligations au titre des prestations courantes. De plus, les biens immobiliers bien gérés s'apprécient généralement au fil du temps au rythme de l'inflation, compensant ainsi le risque d'inflation lié au passif au titre du régime. Oxford, qui surveille et qui gère 12 milliards de dollars de biens immobiliers pour son propre compte et celui de ses copropriétaires, est aujourd'hui l'une des plus grandes sociétés nord-américaines de placement dans des biens immobiliers commerciaux.

En juin 2005, Oxford a franchi une étape importante de sa stratégie de repositionnement de son portefeuille en vue d'une plus forte croissance en vendant une participation de 50 pour cent dans 11 immeubles de bureaux centraux à l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada, pour plus de 1 000 millions de dollars. Aux termes de l'entente conclue, Oxford continuera de gérer ces immeubles pour le compte des copropriétaires.

Par suite de cette opération et d'autres ventes, compensées en partie par l'appréciation de la valeur marchande, les biens immobiliers d'Oxford représentaient 6 180 millions de dollars au 31 décembre 2005, soit 718 millions de dollars de moins qu'en 2004. Ce portefeuille immobilier est financé par des emprunts à long terme totalisant 2 168 millions de dollars.

Au 31 décembre 2005, notre portefeuille de placements directs était composé de 81 biens immobiliers situés principalement au Canada ayant une superficie louable de 44,2 millions de pieds carrés et comptant 2 380 logements. La composition de ce portefeuille est la suivante :

	Nombre de biens	Pourcentage du portefeuille à la valeur marchande
Bureaux	52	55 %
Commerce de détail	13	36 %
Immeubles industriels	7	4 %
Immeubles résidentiels	6	4 %
Terrains à aménager	3	1 %
	81	100 %

Le portefeuille d'immeubles de bureaux d'Oxford est diversifié géographiquement dans sept grands marchés urbains du Canada. Il est concentré principalement à Toronto (environ 56 pour cent de la valeur marchande du portefeuille d'immeubles de bureaux), où se trouvent des investissements dans un certain nombre d'immeubles, dont les plus importants sont BCE Place-Canada Trust Tower, Royal Bank Plaza, Metro Centre et Richmond-Adelaide Centre. Les autres grands centres urbains sont Calgary, Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Ottawa et Montréal.

Le portefeuille de commerce de détail comprend 13 biens immobiliers, principalement des centres commerciaux superrégionaux et régionaux, d'une superficie totale de 13,4 millions de pieds carrés, situés dans tout le Canada, mais surtout à Toronto. Parmi les plus importants, citons une participation de 50 pour cent dans le centre commercial Yorkdale, le centre commercial Square One, Scarborough Town Centre et Oshawa Centre.

Oxford gère en outre un portefeuille de titres de sociétés immobilières ouvertes et fermées ainsi que des fonds d'une valeur de 274 millions de dollars au 31 décembre 2005, ce qui représente une légère baisse par rapport à 2004, compte tenu des ventes et de l'appréciation de la valeur marchande.

Par suite du repositionnement du portefeuille immobilier en vue de la croissance, celui-ci représentait 8,1 pour cent de la valeur de nos placements au 31 décembre 2005, contre 10,8 pour cent en 2004. OMERS entend poursuivre, par l'intermédiaire d'Oxford, la gestion active d'un portefeuille immobilier en visant à long terme une cible de 12,5 pour cent de la composition de l'actif. Au cours des prochaines années, nous nous attendons à voir Oxford saisir diverses nouvelles occasions de placement au Canada et à l'étranger qui permettront à OMERS d'atteindre le pourcentage cible d'affectation au marché immobilier à long terme, ce qui correspond à l'objectif d'Oxford consistant à détenir et à gérer des biens de grande envergure, diversifiés par type de bien et marché géographique, afin de réaliser un rendement supérieur, compte tenu du risque.

Dettes liées aux placements

OMERS conserve une cote triple « A » auprès des principales agences de notation. Cela nous a permis d'obtenir, le cas échéant, un financement par emprunt des taux préférentiels pour faciliter la mise en œuvre de notre stratégie de placement. En profitant de cette excellente notation et en s'appuyant sur la capacité de ses filiales en matière de crédit, OMERS a contracté des emprunts afin d'obtenir un financement stable et à faible coût pour ses portefeuilles d'infrastructure et de biens immobiliers. L'encours de la dette liée aux activités d'OMERS dans le secteur immobilier comprenait 1 047 millions de dollars de débentures, 298 millions de dollars d'effets de commerce, ainsi que 823 millions de dollars d'emprunts garantis et non garantis. En outre, le portefeuille d'infrastructure était financé par 1 397 millions de dollars d'emprunts garantis et non garantis.

AUTRES STRATÉGIES DE PLACEMENT

Dans le but de mieux gérer le risque et d'accroître le rendement d'ensemble de la Caisse, nous concluons divers contrats dérivés. Ces contrats, utilisés en combinaison avec d'autres placements, constituent un moyen économique d'améliorer le rendement en atténuant les risques non compensés et d'assouplir la composition de l'actif. OMERS détient des dérivés ayant une valeur nominale de référence de 19 632 millions de dollars au 31 décembre 2005.

Nous recourons à des contrats de change à terme pour gérer le risque de change lié aux devises autres que le dollar canadien, couvrir le risque de change et effectuer activement des opérations de change qui rapportent. Au 31 décembre 2005, 15 788 millions de dollars, soit 38 pour cent de l'actif net lié aux placements d'OMERS étaient exposés au risque de change avant la gestion des positions de change. Notre principale stratégie de gestion des positions de change couvre 50 pour cent du risque lié à 13 devises importantes, ce qui réduit leur volatilité par rapport au dollar canadien. Nos programmes de gestion des positions de change ont produit un revenu de 639 millions de dollars en 2005, soit une hausse de 359 millions de dollars par rapport à 2004, car le dollar canadien a continué de s'apprécier par rapport au dollar américain et aux autres devises en 2005 et l'augmentation par rapport aux autres devises a été dans l'ensemble plus forte en 2005 qu'en 2004.

Nous recourons à des contrats dérivés pour reproduire le rendement d'indices boursiers étrangers. Cette exposition à des actions étrangères complète les portefeuilles d'actions mondiales gérés par des spécialistes internes et externes. Nous achetons et vendons en outre des options sur actions afin d'améliorer le rendement et d'atténuer le risque lié à notre portefeuille d'actions canadiennes à gestion active.

En vue d'obtenir des rendements supérieurs, nous concluons, le cas échéant, des contrats financiers, comme des swaps, qui offrent le rendement d'indices obligataires, boursiers ou autres au lieu du rendement de placements directs. Nous investissons l'argent nécessaire au respect des contrats dans des titres de créance qui rapportent un revenu supérieur au montant que nous devons verser aux termes du contrat de swap.

Les dérivés constituent un moyen économique et relativement peu risqué de faire fructifier l'argent affecté à des placements éventuels dans des biens importants, comme les biens immobiliers, l'infrastructure ou les actions de sociétés fermées. Les instruments dérivés permettent aussi de rééquilibrer très rapidement la composition de l'actif total de la Caisse, ou la composition d'une catégorie d'actif, pour tenir compte des fluctuations du marché.

Dans le cas des dérivés, l'exposition au risque de crédit correspond au montant impayé à recevoir des contreparties. Nous suivons des politiques de gestion du risque extrêmement prudentes, en limitant notre exposition au risque de crédit à moins de cinq pour cent de l'actif total de la Caisse. Au 31 décembre 2005, l'exposition au risque de crédit était de 0,5 pour cent, soit 212 millions de dollars, toutes les contreparties devant avoir au minimum une cote de solvabilité d'au moins « A ».

FACTEURS INFLUANT SUR LES RÉSULTATS FUTURS

De nombreux facteurs auront une incidence sur le rendement futur de la Caisse. Nous prévoyons que la conjoncture, la politique monétaire des banques centrales et les modifications des lois et règlements touchant OMERS et ses placements constitueront les facteurs les plus importants.

Conjoncture des régions où nous investissons

Nous investissons au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays. La conjoncture des régions géographiques où nous effectuons des placements a une incidence importante sur nos revenus. Cette conjoncture est déterminée par les taux d'intérêt à court et à long terme, l'inflation, les fluctuations des marchés financiers et des titres de créance, les taux de change, la vigueur de l'économie et le niveau de nos placements dans une région précise.

Politique monétaire

Les politiques monétaires des banques centrales influent sur la conjoncture dans les régions où nous faisons des placements. Les politiques monétaires de la Banque du Canada et de la Réserve fédérale des États-Unis sont celles qui ont l'incidence la plus marquée sur nos activités. Les modifications du niveau général des taux d'intérêt influent directement sur notre revenu de placement en raison des intérêts que nous gagnons sur les nouveaux placements productifs d'intérêts ainsi que sur la valeur des placements existants. Les fluctuations des taux d'intérêt à long terme ont aussi un impact sur la valeur de notre passif actuariel. Les changements de politique monétaire et les variations des marchés financiers sont des facteurs qui échappent à notre contrôle et qui sont difficiles à prédire ou à anticiper.

Modifications des lois et règlements

Divers gouvernements et organismes de réglementation ont adopté des lois et règlements pour protéger les intérêts financiers et autres des participants à OMERS. Les modifications des lois et règlements, y compris les changements apportés à leur interprétation ou mise en application, pourraient avoir une incidence sur OMERS en limitant ou en améliorant notre capacité de faire des placements et de recueillir des cotisations.

En 2005, le plafond de 30 pour cent des placements en biens étrangers détenus par les caisses de retraite a été éliminé. OMERS dispose ainsi d'une plus grande capacité d'optimiser la valeur en profitant davantage des occasions de placement qui existent à l'étranger.

Le 23 février 2006, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté le projet de loi 206 (*Loi révisant la Loi sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario*), qui établit un nouveau modèle de gouvernance indépendante pour OMERS. Cette loi entrera en vigueur à sa proclamation, qui est prévue plus tard cette année. Elle prévoit la création d'une nouvelle Société de promotion, composée de représentants des participants et des employeurs, qui remplace le gouvernement de l'Ontario à titre de promoteur du régime et qui sera chargée de prendre toutes les décisions concernant la structure du régime et de fixer les taux de cotisation. Le Conseil d'OMERS est prorogé sous le nom de Société d'administration d'OMERS, chargée de l'administration du régime de retraite et des placements. Ce nouveau modèle de gouvernance met OMERS dans une situation semblable à celle des autres grands régimes de retraite du secteur public de l'Ontario.

Gouvernance d'entreprise

OMERS s'efforce d'appliquer les meilleurs principes de gouvernance à sa propre gestion et n'en attend pas moins des sociétés dans lesquelles il investit.

OMERS est propriétaire bénéficiaire d'actions d'une valeur de près de 18 milliards de dollars dans des sociétés cotées en bourse dans le monde entier. OMERS est convaincu que les sociétés dotées d'une gouvernance d'entreprise rigoureuse sont dans l'ensemble mieux en mesure de créer de la valeur pour les actionnaires. Il préfère donc investir dans des sociétés gouvernées par des administrateurs qui comprennent que, pour réellement servir les intérêts des actionnaires, la direction des sociétés bien gérées suit une stratégie bien pensée visant la croissance de l'entreprise, l'efficacité de son exploitation et sa rentabilité à long terme.

L'outil le plus important dont OMERS dispose pour influencer la politique des sociétés dans lesquelles il fait des placements consiste à exercer ses droits de propriété en votant par procuration. OMERS exerce ses droits de vote diligemment, conformément à des lignes directrices précises qui permettent, à notre avis, d'optimiser la valeur de ses placements à long terme. Nos lignes directrices sur le vote par procuration (*Proxy Voting Guidelines*) précisent la politique d'OMERS à l'égard des questions de gouvernance d'entreprise et indiquent l'orientation probable de son vote sur des questions particulières. Nous examinons la qualité de la gouvernance globale de la société avant de décider si nous allons voter pour ou contre des propositions données. Nous votons contre les propositions qui, selon nous, auront un effet de dilution sur la valeur actionnariale.

OMERS est par ailleurs membre de la coalition canadienne pour une bonne gouvernance (Canadian Coalition for Good Governance), qui a pour but de représenter les investisseurs institutionnels canadiens en faisant la promotion des meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et de faire coïncider les intérêts du conseil d'administration et de la direction avec ceux des actionnaires.

Nos lignes directrices sur le vote par procuration et décisions de vote sur des propositions importantes de sociétés canadiennes se trouvent dans notre site Internet, www.omers.com.

PRINCIPAUX PRINCIPES DE VOTE PAR PROCURATION

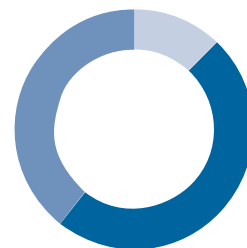
Les lignes directrices sur le vote par procuration d'OMERS se fondent sur un certain nombre de principes clés :

- Le partage approprié des fruits de l'entreprise entre les parties prenantes est essentiel à la prospérité à long terme et à la réalisation d'une plus-value à long terme.
- Les parties prenantes dans le processus de gouvernance d'entreprise acceptent leurs rôles respectifs avec un sentiment d'équité.
- L'entreprise qui ne répond pas aux préoccupations du public ou aux demandes raisonnables de ses actionnaires finira par en pâtir du point de vue de sa rentabilité et de sa performance sur les marchés financiers.
- Il ne doit pas y avoir de hiérarchie dans les droits de propriété. Les actionnaires minoritaires ne doivent pas être traités différemment des actionnaires majoritaires.
- Le vote par procuration est un instrument précieux pour une caisse de retraite. Les fiduciaires ont l'obligation d'exercer leur droit de propriété en votant diligemment par procuration afin d'optimiser la valeur à long terme de leurs placements.
- La gestion efficace des risques liés aux questions sociales, environnementales et éthiques peut se traduire par des avantages financiers à long terme pour les sociétés en cause. Les actionnaires ont donc le droit de connaître les activités de celles dont ils sont propriétaires.
- Tous les votes de fiduciaires aux réunions du conseil d'administration et aux assemblées des actionnaires devraient être confidentiels et comptabilisés par un vérificateur indépendant, le cas échéant.
- La publication rapide des résultats des votes tenus aux assemblées annuelles est une pratique de gouvernance importante.

VOTES PAR PROCURATION EN 2005

En 2005, OMERS a participé à un total de 17 702 scrutins dans le cadre de 2 242 assemblées d'actionnaires à l'échelle mondiale. Au Canada, OMERS a participé à 2 127 scrutins dans le cadre de 298 assemblées d'actionnaires. À l'étranger, OMERS a participé à 15 575 scrutins dans le cadre de 1 944 assemblées d'actionnaires.

VOTES PAR PROCURATION



CANADA	2 127
ÉTATS-UNIS	8 638
HORS AMÉRIQUE DU NORD	6 937
TOTAL	17 702

Opinion actuarielle pour le Conseil du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Au 31 décembre 2005

La plus récente évaluation actuarielle des prestations du régime de retraite agréé prévues par le Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (le «régime de base») a été effectuée au 31 décembre 2005 à partir de la méthode actuarielle de répartition des prestations avec projection de salaires. Cette évaluation avait pour but de donner une image fidèle du niveau de provisionnement du régime de base au 31 décembre 2005 en vue de sa présentation dans le présent rapport annuel, conformément au chapitre 4100 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés*.

Les résultats de cette évaluation actuarielle du régime de base ont révélé un passif actuariel total sur une base de continuité de 41 123 millions de dollars relativement aux prestations constituées pour les services accomplis jusqu'au 31 décembre 2005. À cette date, la valeur actuarielle de l'actif était de 38 339 millions de dollars, ce qui indique un déficit actuariel sur une base de continuité de 2 784 millions de dollars. Il faudra surveiller si les taux de cotisation demeurent suffisants pour faire en sorte que les cotisations ainsi que l'actif du régime de base et le revenu de placement qu'il rapporte suffisent au service de toutes les prestations futures.

Les prestations basées sur les pleins salaires sont des prestations fournies (au moyen d'une convention de retraite, ou «CR») en excédent des prestations maximales prévues par le régime de base, et elles ne sont pas pleinement précapitalisées. Le déficit actuariel relatif aux prestations de retraite pour les services rendus jusqu'au 31 décembre 2005 (calculé d'après des hypothèses conformes à celles utilisées pour le régime de base, sauf que le taux d'actualisation est ajusté pour obtenir approximativement l'effet de l'impôt remboursable de 50 pour cent relatif à la CR), net de l'actif de la CR, s'élevait à 138 millions de dollars. Les cotisations, basées sur les taux de cotisation du régime de base à la tranche supérieure, sont payables à la CR et calculées sur le salaire en excédent du salaire cotisable maximal d'après le régime de base. Il est prévu que si les cotisations de CR continuent, les rentrées de fonds annuelles suffiront largement à couvrir les paiements annuels de prestations dans un avenir prévisible.

L'évaluation actuarielle du régime OMERS au 31 décembre 2005 a été effectuée à partir des données sur les participants au 31 décembre 2004 et des données financières au 31 décembre 2005 fournies par le Conseil. Les données sur les participants en date du 31 décembre 2004 ont été ajustées en fonction des éléments suivants :

- les variations des données sur les participants jusqu'au 2 décembre 2005;
- les augmentations réelles en fonction de l'inflation des rentes versées et des versements de rentes différées au 1^{er} janvier 2006;
- la hausse estimative des salaires en 2005.

Nous avons examiné ces données et les avons comparées à celles fournies les années précédentes afin de juger de leur valeur et de leur cohérence. À notre avis, les conditions suivantes sont remplies :

- les données fournies sont satisfaisantes et fiables pour les besoins de cette évaluation;
- globalement, les hypothèses adoptées pour l'évaluation sont appropriées;
- les méthodes d'évaluation utilisées pour l'évaluation sont appropriées.

L'évolution future du régime OMERS pourra cependant différer des hypothèses actuarielles et se traduire par des gains ou des pertes que révéleront les prochaines évaluations du régime.

Nous avons effectué l'évaluation et formulé notre opinion conformément aux pratiques actuarielles généralement reconnues.

Watson Wyatt & Company



Ian Markham

Fellow, Institut canadien des actuaires
Le 24 février 2006



Andrew K. Fung, F.S.A.

Fellow, Institut canadien des actuaires

Responsabilité de la direction, de l'actuaire et des vérificateurs externes

Les états financiers consolidés du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario («OMERS» ou le «régime») ont été préparés par la direction et approuvés par le Conseil. La direction est responsable du contenu des états financiers consolidés et de l'information financière présentée dans le rapport annuel.

OMERS maintient des systèmes de contrôles internes et des procédés de soutien pour garantir l'intégrité et la fidélité des données présentées, que les opérations sont dûment autorisées et que l'actif est adéquatement protégé. Ces mesures de contrôle comprennent un partage bien défini des responsabilités, l'obligation de rendre des comptes en matière de rendement, la communication rapide des politiques et procédés dans tout l'organisme et des normes élevées de recrutement et de formation du personnel. En outre, le service de vérification interne, qui relève directement du comité de vérification, examine le système de contrôle interne d'OMERS afin de s'assurer que ces contrôles sont appropriés et fonctionnent efficacement.

Le Conseil est responsable de l'approbation des états financiers consolidés annuels. Le comité de vérification, composé d'administrateurs qui ne sont pas des dirigeants ou des employés d'OMERS, aide le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités. Ce comité se réunit régulièrement avec la direction et les vérificateurs internes et externes pour examiner la portée et la date de leurs vérifications respectives, ainsi que les questions de contrôle interne et d'information financière à résoudre et leur résolution. Le comité de vérification examine et approuve les états financiers consolidés annuels et recommande au Conseil de les approuver.

L'actuaire est nommé par le Conseil. Sa responsabilité consiste à évaluer chaque année le passif actuariel du régime conformément aux normes actuarielles reconnues et d'en faire rapport au Conseil. Les résultats de l'évaluation de l'actuaire paraissent dans l'opinion actuarielle. Dans le cadre de son évaluation, l'actuaire établit la valeur des prestations prévues par le régime en utilisant les hypothèses appropriées à l'égard des conditions économiques futures (comme l'inflation, les hausses de salaires et le rendement des placements) et des facteurs démographiques (comme le taux de mortalité, le taux de cessation d'emploi et l'âge de la retraite). Ces hypothèses tiennent compte de la situation d'OMERS et de celle de ses participants et de ses retraités.

Les vérificateurs externes sont nommés eux aussi par le Conseil. Leur responsabilité consiste à faire rapport au Conseil sur la question de savoir si les états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net, du passif actuariel et du déficit de la valeur actuarielle de l'actif net par rapport au passif actuariel de la Caisse, et de l'évolution de son actif net au cours de l'exercice conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les vérificateurs externes ont pleinement accès à la direction et au comité de vérification pour examiner toutes les constatations découlant de leur vérification portant sur l'intégrité de la présentation de l'information financière et sur le caractère suffisant des systèmes de contrôle interne sur lesquels ils fondent leur vérification. En ce qui a trait au passif actuariel qui est indiqué dans les notes complémentaires aux états financiers consolidés et à l'égard duquel l'actuaire a donné son opinion, les vérificateurs externes utilisent le travail de l'actuaire. Le rapport des vérificateurs indique l'étendue de leur vérification et contient leur opinion.

À ma connaissance, le rapport annuel ne renferme aucune déclaration inexacte d'un fait important ni n'omet d'énoncer un fait important, qui est nécessaire pour qu'une déclaration n'induisse pas en erreur dans les conditions dans lesquelles elle a été faite, concernant la période visée par le rapport annuel.

À ma connaissance, les états financiers annuels et les autres éléments d'information financière inclus dans le rapport annuel donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net, de l'évolution de l'actif net et du déficit de la valeur actuarielle de l'actif net par rapport au passif actuariel d'OMERS à la date et pour les périodes visées par le rapport annuel.

Le président-directeur général,

Le vice-président principal et directeur financier,



Paul G. Haggis



Paul G. Renaud

Toronto, Canada
Le 24 février 2006

Rapport des vérificateurs

Au Conseil du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Nous avons vérifié l'état consolidé de l'actif net et l'état consolidé de l'application de l'actif net par rapport au passif actuariel et au déficit de la Caisse de retraite des employés municipaux de l'Ontario (la Caisse) au 31 décembre 2005 et l'état consolidé de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Caisse. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net et du déficit de la valeur actuarielle de l'actif net par rapport au passif actuariel de la Caisse au 31 décembre 2005 ainsi que de l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l.

Comptables agréés

Toronto, Canada
Le 24 février 2006

États financiers consolidés

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ACTIF NET

(en millions de dollars)

Aux 31 décembre

2005

2004

Actif

Placements (note 3)	51 586 \$	40 955 \$
Montants à recevoir sur les opérations en cours	258	228
Autres éléments d'actif (note 5)	705	408
Total de l'actif	52 549	41 591

Passif

Éléments de passif liés aux placements (note 6)	10 645	5 048
Montants à payer aux régimes de retraite administrés	639	553
Montants à payer sur les opérations en cours	127	219
Autres éléments de passif	73	116
Total du passif	11 484	5 936

Actif net	41 065 \$	35 655 \$
------------------	------------------	------------------

Les garanties, engagements et éventualités sont examinés à la note 15.

Les notes complémentaires aux états financiers consolidés font partie intégrante de cet état.

Au nom du Conseil,



Membre



Membre

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

(en millions de dollars)

Pour les exercices terminés les 31 décembre

	2005	2004
Variations attribuables aux activités de placement		
Revenu net de placement (note 9)	5 515 \$	3 694 \$
Variations attribuables aux activités de retraite		
Cotisations (note 11)	1 534	1 409
Prestations (note 12)	(1 603)	(1 498)
Frais d'administration (note 13)	(36)	(43)
	(105)	(132)
Total de l'augmentation	5 410	3 562
Actif net au début de l'exercice	35 655	32 093
Actif net à la fin de l'exercice	41 065 \$	35 655 \$

Les notes complémentaires aux états financiers consolidés font partie intégrante de cet état.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'APPLICATION DE L'ACTIF NET
PAR RAPPORT AU PASSIF ACTUARIEL ET AU DÉFICIT

(en millions de dollars)

Aux 31 décembre

	2005	2004
Régime de base (note 7)		
Passif actuariel	41 123 \$	37 774 \$
Rajustement de la valeur actuarielle de l'actif net	2 707	(1 168)
Déficit	(2 784)	(963)
Actif net du régime de base	41 046	35 643
Convention de retraite (note 8)		
Passif actuariel	157	149
Déficit	(138)	(137)
Actif net de la convention de retraite	19	12
Actif net	41 065 \$	35 655 \$

Les notes complémentaires aux états financiers consolidés font partie intégrante de cet état.

Notes complémentaires

NOTE 1 – DESCRIPTION DU RÉGIME

Le Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario («OMERS» ou le «régime») est un régime de retraite interentreprises établi et administré conformément à la *Loi sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* et au *Règlement de l'Ontario 890*. La Caisse de retraite des employés municipaux de l'Ontario (la «Caisse») est maintenue aux termes de l'article 5 de la *Loi sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* et ses *Règlements*. Le régime verse des prestations de retraite à divers groupes d'employés comprenant, entre autres, les employés des municipalités, des conseils locaux, des services publics et des conseils scolaires (personnel non enseignant) de l'Ontario.

Le régime est enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario et de l'Agence du revenu du Canada. Le régime est enregistré sous le régime de la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario, sous le numéro 0345983.

- a) **Capitalisation** – Le régime est un régime de retraite contributif à prestations déterminées provisionné par des cotisations versées à parts égales par les employeurs et les employés participants, ainsi que par les revenus de placement de la Caisse. Les cotisations sont déterminées conformément à la *Loi sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* et ses *Règlements*, à la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada (*Loi de l'impôt sur le revenu*) et à la *Loi sur les régimes de retraite*, selon les besoins actuariels du régime.
- b) **Rentes de retraite** – L'âge de retraite normale («ARN») est de 65 ans pour tous les participants à OMERS, à l'exception des policiers et des pompiers qui peuvent normalement prendre leur retraite dès l'âge de 60 ans. Le calcul du montant des prestations de retraite normale se fait en fonction du nombre d'années de service crédité du participant ainsi que de son salaire annuel moyen au cours des 60 mois de salaire consécutifs les plus élevés. Les prestations d'OMERS sont intégrées avec celles du Régime de pensions du Canada.
- c) **Prestations de décès** – Les prestations de décès sont payables au conjoint survivant ou au bénéficiaire désigné au décès d'un participant et, dans certains cas, d'un retraité. En fonction des conditions d'admissibilité, la prestation peut être payée sous forme de rente de survivant, de versement unique ou des deux.
- d) **Retraits du régime** – Sous réserve des dispositions d'immobilisation, les participants dont l'emploi prend fin avant l'âge de la retraite peuvent retirer du régime OMERS les sommes auxquelles ils ont droit.
- e) **Indexation des rentes de retraite** – Les prestations de retraite bénéficient d'une protection contre l'inflation grâce à un rajustement annuel égal à 100 pour cent de l'indice des prix à la consommation («IPC») de l'année précédente. Cette protection est limitée à six pour cent par an. Si l'augmentation de l'IPC dépasse le plafond de six pour cent, tout excédent est reporté sur les années suivantes.
- f) **Rentes d'invalidité** – Les participants qui deviennent totalement invalides, au sens du régime, ont droit à une pension d'invalidité, quel que soit leur âge. Le calcul de cette pension se fait en fonction du nombre d'années de service crédité du participant ainsi que de son salaire annuel moyen au cours des 60 mois de salaire consécutifs les plus élevés, comme pour les prestations de retraite normale. Les rentes d'invalidités se poursuivent jusqu'à la retraite normale ou jusqu'à ce que le participant puisse retourner au travail.
- g) **Impôts sur le revenu** – Le régime OMERS est un régime de pension agréé au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, de ce fait, les cotisations et le revenu de placement reçu ne sont pas assujettis aux impôts sur le revenu. Les activités de certaines entités détenant des placements en actions de sociétés fermées, en infrastructure ou dans les biens immobiliers peuvent être imposables lorsque OMERS prend le contrôle d'une entité qui était imposable précédemment.
- h) **Convention de retraite** – La convention de retraite («CR») a été établie par OMERS dans le but d'offrir des prestations basées sur les pleins salaires aux participants dont la rémunération est supérieure à la somme qui produit la rente maximale permise par la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le calcul de la valeur de ces prestations est fondé sur une évaluation actuarielle périodique. L'actif net disponible pour le service des prestations et les provisions actuarielles de la CR font l'objet d'une évaluation distincte de l'évaluation actuarielle d'OMERS.

NOTE 2 – SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Mode de présentation

Les états financiers consolidés ont été dressés selon le postulat de la continuité de l'exploitation conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et ils présentent l'information financière de la Caisse de retraite des employés municipaux de l'Ontario, y compris la convention de retraite, en tant qu'entité publiante distincte des employeurs et des participants au régime.

Certains chiffres comparatifs ont été retraités dans un but de conformité avec la présentation de l'exercice à l'étude.

Consolidation

Les états financiers consolidés sont présentés à la juste valeur et comprennent l'actif, le passif et les résultats d'exploitation de toutes les entités de placement dont OMERS a effectivement le contrôle. Dans le cas des entités de placement dont OMERS a la propriété et le contrôle conjoints, les états financiers présentent un montant proportionnel de la juste valeur de l'actif, du passif et des résultats d'exploitation. Les entités sur lesquelles OMERS exerce une influence notable sont comptabilisées à la valeur de consolidation et présentées à la juste valeur.

Tous les soldes et opérations intersociétés importants ont été annulés lors de la consolidation.

Utilisation des estimations

Pour dresser les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et émettre des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans l'état consolidé de l'actif net, l'état consolidé de l'évolution de l'actif net et l'état consolidé de l'application de l'actif net par rapport au passif actuariel et au déficit. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations importantes figurant dans les états financiers consolidés visent l'évaluation des placements sur les marchés privés et la détermination du passif actuariel.

Placements

Toutes les opérations de placement sont inscrites lorsque les risques et les avantages découlant de la propriété de ces placements sont transférés. Les titres négociés en bourse sont inscrits à la date de négociation de l'opération.

Les placements sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur représente la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes et consentantes, agissant en toute liberté. Au mieux, elle est attestée par le cours du marché, s'il en existe un. La juste valeur est calculée en fonction des conditions du marché à un moment précis et elle peut ne pas être représentative de la juste valeur future.

Lorsqu'un élément d'actif ou de passif d'un placement n'est pas coté en bourse, une méthode d'évaluation appropriée est utilisée, notamment : la valeur actualisée des rentrées de fonds, le multiple cours-bénéfice, les taux courants du marché des instruments qui présentent des caractéristiques semblables ou d'autres modèles d'établissement de prix qui conviennent. Il est possible de recourir à des évaluateurs externes pour faire des évaluations indépendantes ou vérifier le caractère raisonnable des évaluations internes. Les placements importants sur les marchés privés doivent faire l'objet d'évaluations externes au moins tous les trois ans.

L'écart entre la valeur d'un actif au moment de son acquisition et sa juste valeur actuelle tient compte des variations des taux du marché et du risque de crédit de l'émetteur depuis la date d'acquisition initiale. La plus-value ou moins-value non réalisée de la juste valeur des placements correspond à l'évolution de la juste valeur rajustée pour tenir compte des flux de trésorerie de l'exercice, et elle est constatée à titre de revenu net ou de perte nette de placement dans l'état consolidé de l'évolution de l'actif net.

La juste valeur des placements est établie comme suit :

- (i) Les dépôts à court terme sont comptabilisés au coût qui, avec les intérêts créditeurs courus, se rapproche de la juste valeur.
- (ii) Les obligations et débiteures, les obligations à rendement réel et les actions cotées en bourse sont évaluées au cours du marché à la fin de l'exercice, lorsque cette valeur est disponible. Lorsque cette valeur n'est pas disponible dans le cas de ces instruments, des placements hypothécaires et des titres de créance privés, les valeurs estimatives sont calculées par l'actualisation des flux de trésorerie d'après les taux de rendement actuels de titres comparables sur le marché et à l'aide d'évaluations indépendantes de biens et d'analyses financières.

- (iii) Les placements sur les marchés privés comprennent des placements en actions de sociétés fermées, infrastructure et biens immobiliers qu'OMERS détient directement ou à titre d'associé commanditaire d'une société en commandite. Dans le cas des placements sur les marchés privés, la conclusion de l'achat ou de la vente d'un placement identique ou semblable constitue souvent le moyen le plus objectif de déterminer la juste valeur. D'autres événements mettant en cause des tiers peuvent aussi contribuer à déterminer la juste valeur. Bien qu'elles ne soient pas exactes, les méthodes d'évaluation peuvent fournir des estimations ou préciser les fourchettes de prix qu'une tierce partie raisonnable paierait pour ces éléments d'actif dans des conditions de pleine concurrence. Les placements d'OMERS sur les marchés privés sont évalués comme suit :

La juste valeur des placements productifs d'un revenu futur raisonnablement prévisible ou dont la valeur découle de la valeur de biens ou de marchandises est égale au montant estimatif.

La juste valeur des placements sur les marchés privés dans des sociétés inactives ou en démarrage est égale au prix coûtant jusqu'à ce qu'il existe une raison précise et vérifiable objectivement de modifier cette valeur, avec évaluation à l'appui.

La juste valeur des placements sur les marchés privés acquis durant l'exercice en cours est égale au prix coûtant, à moins qu'il existe une raison précise et vérifiable objectivement de modifier la valeur d'un placement, avec évaluation à l'appui.

La juste valeur d'un placement dans un fonds privé, lorsque la capacité d'OMERS d'accéder à l'information sur les placements de chaque fonds sous-jacent est reconnue, par exemple en vertu d'une convention de société en commandite, est égale à la valeur fournie par le commandité du fonds, à moins que la direction soit mise au courant d'une raison précise et vérifiable objectivement de modifier cette valeur.

- (iv) Les instruments financiers dérivés, y compris les swaps, contrats à terme, contrats d'option et contrats à terme de gré à gré, sont présentés à la juste valeur avec les gains et pertes non réalisés inclus dans le revenu de placement. Les justes valeurs sont déterminées à l'aide des cours du marché s'ils sont disponibles et, dans le cas contraire, par l'actualisation des flux de trésorerie.

Revenu ou perte de placement

Le revenu ou la perte de placement comprend ce qui suit : les intérêts créditeurs; les dividendes; le bénéfice ou la perte d'exploitation des entités de placement consolidées et constatées à la valeur de consolidation, inscrit(e) selon la méthode de la comptabilité d'exercice; les gains et les pertes réalisés à la vente de placements; la plus-value et la moins-value non réalisées de la juste valeur des placements.

Quand OMERS est en mesure d'exercer une influence notable sur l'exploitation d'un placement sur un marché privé, le bénéfice net est constaté à la valeur de consolidation et le placement est ajusté à sa juste valeur. Lorsque OMERS ne peut exercer un contrôle ou une influence notable sur un tel placement, le bénéfice est constaté à titre de dividendes, ou des distributions sont déclarées.

Éléments de passif liés aux placements

Les éléments de passif liés aux placements comprennent les débentures, prêts hypothécaires et autres créances liées principalement à des placements en biens immobiliers et en infrastructure. Les éléments de passif liés aux placements comprennent aussi l'obligation d'OMERS de rendre les garanties en trésorerie reçues dans le cadre des opérations de prêt de titres. La juste valeur des éléments de passif liés aux placements est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie d'après les taux de rendement courants sur le marché, sauf dans le cas des éléments à court terme, qui sont constatés au coût.

Montants à recevoir/à payer sur les opérations en cours

En ce qui a trait aux opérations sur titres, la juste valeur des montants à recevoir sur les opérations en cours se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. Dans le cas des contrats d'instruments dérivés, les gains et pertes non réalisés sont compris dans les montants à recevoir ou à payer sur les opérations en cours.

Conversion des comptes établis en devises

Certains placements d'OMERS sont libellés en différentes devises. La juste valeur de ces placements est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes de change non réalisés découlant de cette conversion sont compris dans le gain net ou la perte nette sur les placements. Une fois qu'un placement libellé en devises est vendu, le gain ou la perte de change réalisé fondé sur le règlement qui en découle est inscrit à titre de gains ou de pertes réalisés à la vente de placements.

Autres éléments d'actif

Les autres éléments d'actif comprennent les cotisations à recevoir, les débiteurs découlant de l'exploitation du régime, les produits à recevoir et les débiteurs opérationnels découlant des placements en infrastructure et en biens immobiliers.

Montant à payer aux régimes de retraite administrés

OMERS administre des fonds, aux termes d'ententes contractuelles, pour le compte du Conseil des gouverneurs de l'Université Polytechnique Ryerson, du ministre de l'Énergie de l'Ontario (The Ontario Hydro Guarantee Fund) et du Transit Windsor Fund. OMERS est autorisé, en vertu des diverses ententes, à récupérer ses frais d'administration de placements pour les régimes susmentionnés.

Le montant à payer aux régimes de retraite administrés leur est crédité avec le revenu selon leur part proportionnelle du revenu de placement d'OMERS et le solde reflète la part proportionnelle que les régimes administrés détiennent dans les placements de la Caisse.

Autres éléments de passif

Les autres éléments de passif comprennent les sommes reçues au cours des exercices antérieurs des employeurs au titre des prestations supplémentaires qui font maintenant partie du régime de base et les autres créiteurs liés à l'exploitation du régime. L'employeur peut utiliser les sommes des prestations supplémentaires et leur quote-part du revenu de placement pour financer les cotisations de l'exercice en cours.

Prestations de retraite constituées

La valeur des prestations de retraite constituées est basée sur une évaluation actuarielle préparée par une société d'actuaire indépendante. Le calcul de cette obligation, effectué conformément aux méthodes actuarielles reconnues, est fondé sur des hypothèses et des méthodes actuarielles adoptées par le Conseil pour établir les besoins de financement à long terme d'OMERS. L'évaluation actuarielle figurant dans les états financiers consolidés correspond à l'évaluation aux fins de la capitalisation.

Valeur actuarielle de l'actif net et rajustement de la valeur actuarielle

La valeur actuarielle de l'actif net est déterminée par l'amortissement sur cinq ans des rendements annuels des placements supérieurs ou inférieurs à l'hypothèse de rendement à long terme. Pour obtenir la valeur actuarielle de l'actif net, la juste valeur de l'actif net est rajustée en fonction de la valeur actuarielle non amortie.

Cotisations

Les cotisations de base des employeurs et des participants dues au régime à la fin de l'exercice sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les achats de service, qui comprennent, sans qu'ils y soient limités, les congés autorisés, la conversion d'âge de retraite normale, les rajustements de contrats et les transferts d'autres régimes de retraite, sont inscrits à la réception du montant de l'achat.

Prestations

Les prestations servies aux participants retraités sont inscrites lorsqu'elles sont dues le premier du mois. Les paiements de valeur de rachat et les transferts à d'autres régimes de retraite sont inscrits dans la période où ils sont payés. Les prestations constituées des participants actifs sont inscrites en tant qu'élément de la provision actuarielle.

NOTE 3 – PLACEMENTS

Placements avant l'attribution de l'effet des contrats d'instruments dérivés et de l'actif et du passif liés aux placements :

(en millions de dollars)	2005		2004	
	Juste valeur	Prix coûtant	Juste valeur	Prix coûtant
Placements sur les marchés publics				
Placements productifs d'intérêts				
Encaisse et dépôts à court terme	11 696 \$	11 696 \$	6 411 \$	6 411 \$
Obligations et débentures (i)	6 417	6 225	5 836	5 625
Obligations à rendement réel	1 660	1 265	1 266	1 028
Prêts hypothécaires et titres de créance privés (ii)	1 569	1 494	1 562	1 472
	21 342	20 680	15 075	14 536
Actions de sociétés ouvertes				
Actions de sociétés ouvertes canadiennes	8 466	5 471	6 638	4 202
Actions de sociétés ouvertes étrangères	9 530	8 312	8 570	7 603
	17 996	13 783	15 208	11 805
Total des placements sur les marchés publics	39 338	34 463	30 283	26 341
Actions de sociétés fermées				
Actions de sociétés fermées canadiennes (iii)	1 141	980	611	610
Actions de sociétés fermées étrangères	1 248	1 272	849	928
	2 389	2 252	1 460	1 538
Placements en infrastructure	3 679	3 435	2 314	2 332
Placements en biens immobiliers	6 180	5 920	6 898	7 077
Total des placements	51 586	46 070	40 955	37 288
Actif lié aux placements				
Montants à recevoir sur les opérations en cours	258	47	228	34
Autres éléments d'actif liés aux placements (note 5)	549	533	266	219
	807	580	494	253
Passif lié aux placements				
Éléments de passif liés aux placements (note 6)	(10 645)	(10 462)	(5 048)	(4 915)
Montants à payer sur les opérations en cours	(127)	(50)	(219)	(1)
	(10 772)	(10 512)	(5 267)	(4 916)
Actif net lié aux placements	41 621 \$	36 138 \$	36 182 \$	32 625 \$

(i) Comprend des obligations et débentures étrangères ayant une juste valeur de 194 millions de dollars (néant en 2004).

(ii) Comprend des prêts hypothécaires ayant une juste valeur de 1 072 millions de dollars (1 142 millions de dollars en 2004).

(iii) Comprend les propriétés extractives d'une juste valeur de 271 millions de dollars (134 millions de dollars en 2004).

OMERS participe à un programme de prêt de titres aux termes duquel il prête des titres qu'il possède à des tiers. Pour les titres prêtés, OMERS reçoit des droits et détient en garantie de la trésorerie ou des titres d'une qualité de crédit supérieure. Au 31 décembre 2005, des titres d'une juste valeur estimative de 6 589 millions de dollars (2 162 millions de dollars en 2004) ont été prêtés et la Caisse a reçu en garantie des biens d'une juste valeur estimative de 6 787 millions de dollars (2 267 millions de dollars en 2004), dont 6 344 millions de dollars (1 250 millions de dollar en 2004) étaient constitués d'une garantie en trésorerie investie dans des placements productifs d'intérêts à court terme.

Au 31 décembre, la Caisse détenait les placements suivants, dont la juste valeur ou le prix coûtant de chacun était supérieur à un pour cent de la juste valeur ou du prix coûtant de l'actif net lié aux placements :

(en millions de dollars)	Total – 2005			Total – 2004		
	Nombre de placements	Juste valeur	Prix coûtant	Nombre de placements	Juste valeur	Prix coûtant
Placements sur les marchés publics	2	849 \$	694 \$	2	693 \$	678 \$
Placements sur les marchés privés	4	2 928	2 355	4	2 008	1 837
	6	3 777 \$	3 049 \$	6	2 701 \$	2 515 \$

Les placements sur les marchés publics dont le prix coûtant ou la juste valeur de l'émission est supérieur à un pour cent de la juste valeur ou du prix coûtant de l'actif net lié aux placements comprennent des placements productifs d'intérêts émis par le gouvernement du Canada et des titres participatifs de la Société financière Manuvie. Les placements sur les marchés privés dont le prix coûtant ou la juste valeur est supérieur à un pour cent de la juste valeur ou du prix coûtant de l'actif net lié aux placements comprennent une participation de société en commandite dans Bruce Power, un billet structuré de la Banque Royale du Canada, une participation dans Scotia Gas Networks PLC et une participation immobilière dans le centre commercial Yorkdale, situé en Ontario.

L'actif net lié aux placements d'OMERS selon les principales catégories de placements s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	Marchés publics					Total
	Productifs d'intérêts	Actions de sociétés ouvertes	Actions de sociétés fermées	Infra-structure	Biens immobiliers	
Au 31 décembre 2005						
Actif des placements	21 342 \$	17 996 \$	2 389 \$	3 679 \$	6 180 \$	51 586 \$
Ventilation – trésorerie et autres	(4 709)	4 230	69	240	170	–
Éléments d'actif liés aux placements	81	280	105	243	98	807
Éléments de passif liés aux placements	(6 354)	(129)	(51)	(1 772)	(2 466)	(10 772)
Actif net lié aux placements	10 360 \$	22 377 \$	2 512 \$	2 390 \$	3 982 \$	41 621 \$

(en millions de dollars)	Marchés publics					Total
	Productifs d'intérêts	Actions de sociétés ouvertes	Actions de sociétés fermées	Infra-structure	Biens immobiliers	
Au 31 décembre 2004						
Actif des placements	15 075 \$	15 208 \$	1 460 \$	2 314 \$	6 898 \$	40 955 \$
Ventilation – trésorerie et autres	(236)	86	31	62	57	–
Éléments d'actif liés aux placements	66	244	22	50	112	494
Éléments de passif liés aux placements	(1 259)	(220)	(8)	(1 135)	(2 645)	(5 267)
Actif net lié aux placements	13 646 \$	15 318 \$	1 505 \$	1 291 \$	4 422 \$	36 182 \$

Gestion du risque de placement

La gestion du risque a trait à la compréhension et à la gestion active des risques liés à l'ensemble des secteurs d'activité et de leur milieu d'exploitation connexe. Les placements sont essentiellement exposés au risque de change, à la fluctuation des taux d'intérêt, au risque de marché et au risque de crédit. OMERS a mis en œuvre des procédés et des méthodes formels qui prévoient une répartition de l'actif cible entre les placements productifs d'intérêts, à rendement absolu, en actions de sociétés ouvertes, en actions de sociétés fermées, en infrastructure et en biens immobiliers. Les politiques d'OMERS imposent aussi la diversification des placements dans chacune des catégories et fixent des plafonds d'exposition pour chaque placement et contrepartie. OMERS se sert en outre, le cas échéant, d'instruments dérivés pour l'aider à gérer ces risques (note 4).

Risque de change

Le risque de change découle du fait que la Caisse détient des placements libellés dans d'autres devises que le dollar canadien et conclut des contrats dérivés. Les fluctuations de la valeur relative du dollar canadien par rapport à ces devises peuvent avoir une incidence positive ou négative sur la juste valeur des placements. OMERS a mis en place un programme de couverture de change selon lequel

une partie du risque lié à la position de change d'OMERS est couverte à l'aide de contrats de change à terme. La Caisse prend aussi des positions actives en devises afin d'ajouter de la valeur. La position de change totale de la Caisse, l'incidence du programme de couverture de change (couverture et opérations de change) et la position de change nette au 31 décembre se présentent comme suit :

(en millions – équivalent en dollars canadiens)	2005 – Juste valeur				2004 – Juste valeur			
	Couverture de change				Couverture de change			
	Position totale	Couverture	Opérations de change	Position nette	Position totale	Couverture	Opérations de change	Position nette
Canada	25 833 \$	9 054 \$	148 \$	35 035 \$	22 053 \$	5 962 \$	(9) \$	28 006 \$
États-Unis	7 953	(4 936)	(200)	2 817	7 490	(3 188)	(136)	4 166
Zone euro	2 423	(1 246)	(179)	998	2 116	(924)	(79)	1 113
Royaume-Uni	1 650	(1 199)	2	453	1 153	(667)	26	512
Japon	1 569	(761)	119	927	1 313	(628)	53	738
Autres pays de la région du Pacifique	889	(367)	(6)	516	861	(345)	52	568
Autres pays d'Europe	662	(471)	34	225	672	(150)	32	554
Marchés émergents	642	(74)	82	650	524	(60)	61	525
	41 621 \$	– \$	– \$	41 621 \$	36 182 \$	– \$	– \$	36 182 \$

Le tableau ci-dessus attribue les positions de change totale et nette des instruments dérivés couvrant l'actif canadien à la zone monétaire de l'actif ou l'indice sous-jacent duquel le contrat dérivé tire sa valeur.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt a trait à l'incidence de la fluctuation des taux d'intérêt sur la valeur marchande des placements de la Caisse. Ce risque découle de l'incidence éventuelle des taux d'intérêt variés sur la juste valeur de l'actif et du passif de la Caisse. Du fait de l'indexation des droits aux prestations et de la nature relativement à long terme de ces prestations de retraite (notes 7 et 8), le passif d'OMERS est touché par l'inflation et les taux de rendement à long terme, tandis que la valeur de l'actif est surtout touchée par les marchés boursiers et les variations à court terme des taux d'intérêt. Le portefeuille productif d'intérêts comporte des lignes directrices quant à la concentration, à la durée et à la distribution, qui sont conçues pour atténuer le risque découlant de la fluctuation des taux d'intérêt.

Le classement selon la durée jusqu'à l'échéance des placements productifs d'intérêts est fondé sur les échéances stipulées aux contrats régissant les titres et il est le suivant :

(en millions de dollars)	2005					2004	
	Durée jusqu'à l'échéance			Rendement réel		Rendement réel	
	Moins de un an	Un à cinq ans	Plus de cinq ans	Total	moyen	Total	moyen
Encaisse et dépôts à court terme	11 696 \$	– \$	– \$	11 696 \$	3,30 %	6 411 \$	2,30 %
Obligations et débentures	1 302	1 524	3 591	6 417	4,06 %	5 836	3,80 %
Obligations à rendement réel	–	–	1 660	1 660	1,46 %	1 266	2,04 %
Prêts hypothécaires et titres de créance privés	93	699	777	1 569	5,22 %	1 562	5,11 %
	13 091 \$	2 223 \$	6 028 \$	21 342 \$	3,53 %	15 075 \$	3,15 %

Le taux de rendement réel moyen représente le taux moyen pondéré nécessaire pour actualiser les rentrées de fonds contractuelles futures à la valeur marchande courante.

Après avoir donné effet aux contrats dérivés et aux éléments d'actif et de passif liés aux placements, une augmentation ou une diminution de un pour cent des taux d'intérêt nominaux entraînerait une hausse ou une baisse approximative de 6,2 pour cent (6,1 pour cent en 2004) de la valeur des placements productifs d'intérêts. De même, une augmentation (diminution) de un pour cent des taux d'intérêt réels se solderait par une augmentation ou une diminution approximative de 14,1 pour cent (12,5 pour cent en 2004) de la valeur des obligations à rendement réel.

Les obligations et débentures comprennent principalement des titres d'emprunt du gouvernement du Canada et de gouvernements provinciaux. Les titres d'emprunt de sociétés de 2 004 millions de dollars (2 229 millions de dollars en 2004) représentent 24,8 pour cent (31,4 pour cent en 2004) de la juste valeur marchande des obligations et des débentures (y compris des obligations à rendement réel).

Risque de marché

Le risque de marché est associé à la fluctuation de la valeur d'un placement en raison des variations des conditions du marché, que ces variations soient dues à des facteurs propres au placement particulier ou à des facteurs touchant toutes les valeurs mobilières négociées sur le marché. OMERS investit dans un portefeuille de placements diversifié, conformément aux politiques approuvées par le Conseil, et recourt aux instruments financiers dérivés conçus pour atténuer l'impact du risque de marché.

Risque de crédit

La Caisse est exposée au risque de crédit si une contrepartie est en situation de défaut ou devient insolvable. OMERS a prévu des critères en matière de placement conçus de manière à gérer le risque de crédit de la Caisse et ce, en fixant des limites au risque de crédit dans le cas de chacune des entités sociales. Le risque de crédit découlant d'instruments financiers dérivés est expliqué plus en détail à la note 4.

NOTE 4 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend des fluctuations de la valeur des éléments d'actif ou des indices sous-jacents. Les opérations sur instruments dérivés sont menées sur le marché hors cote, directement entre deux contreparties, ou sur les marchés boursiers réglementés.

La caisse a recours à des instruments financiers dérivés, le cas échéant, pour gérer la composition de l'actif et pour faciliter la gestion de l'exposition aux risques financiers, notamment le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de marché, sans acheter ou vendre directement les actifs ou devises sous-jacents. Dans certains cas, les instruments dérivés servent à accroître le rendement ou à créer parallèlement des placements synthétiques.

Les types de contrats généralement conclus par OMERS sont les suivants :

Swaps de taux d'intérêt

Les swaps de taux d'intérêt sont des ententes contractuelles selon lesquelles deux parties conviennent d'échanger des paiements à taux fixe ou flottant, ou les deux, en fonction de montants nominaux.

Swaps sur obligations et sur actions

Les swaps sur obligations et sur actions sont des ententes contractuelles selon lesquelles deux parties conviennent d'échanger une série de flux de trésorerie en fonction des variations de la valeur d'un instrument de créance ou de capitaux propres, d'un panier d'instruments ou d'un indice.

Options sur actions et sur obligations

Les options sur actions et sur obligations sont des ententes contractuelles aux termes desquelles le vendeur accorde à une contrepartie le droit, sans l'y obliger, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) une quantité précise d'instruments financiers au plus tard à une date future précise et à un prix prédéterminé. Les instruments financiers peuvent comprendre un panier d'actions ou d'obligations, un indice obligataire ou boursier ou un instrument de créance ou de capitaux propres à émission unique. Le vendeur reçoit une prime de la contrepartie pour ce droit. Les options peuvent être négociées à la cote ou échangées sur le marché hors cote.

Contrats à terme sur obligations

Les contrats à terme sur obligations sont des ententes contractuelles visant l'achat ou la vente d'une obligation donnée, d'un panier d'obligations ou d'un indice obligataire à un prix et à une date donnés à l'avenir. Les contrats à terme sont des contrats établis sur mesure négociés sur le marché hors cote.

Contrats à terme sur indice boursier

Les contrats à terme sur indice boursier sont des ententes visant l'achat ou la vente d'indices boursiers précis à un prix et à une date donnés à l'avenir. Les contrats à terme sur indice boursier sont négociés pour des montants standardisés sur les marchés réglementés et font l'objet de règlements quotidiens en trésorerie en fonction des variations de juste valeur.

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont des obligations aux termes desquelles deux contreparties conviennent d'échanger une devise contre une autre à un prix donné pour règlement à une date future prédéterminée. OMERS recourt aux contrats de change à terme pour effectuer des placements dans des devises autres que le dollar canadien, couvrir le risque de change, négocier activement et ajouter de la valeur à la Caisse.

La Caisse est exposée à des pertes liées au crédit advenant la non-exécution par les contreparties associées aux instruments financiers dérivés. Afin d'atténuer ce risque, OMERS :

- ne traite qu'avec des contreparties hautement cotées, généralement d'importantes institutions financières dont la notation minimale est de «A», note corroborée par une agence de notation reconnue;
- passe des contrats sur dérivés uniquement sur une base non spéculative;
- passe des accords généraux de compensation ou atténue le risque de crédit en obtenant des garanties préalables ou des paiements périodiques équivalents à la juste valeur du contrat pour l'ensemble des opérations sur instruments dérivés.

Le risque de crédit représente le montant maximal qui serait à risque à la date de fin d'exercice si les contreparties ne respectaient aucunement leurs contrats et s'il était impossible de mettre à exécution le droit de compensation. L'exposition au risque de crédit relative aux instruments financiers dérivés est représentée par le coût de remplacement à recevoir des contrats avec les contreparties, déduction faite de tout paiement reçu par anticipation sur garantie ou sur marge à la date de fin d'exercice.

Le risque de crédit lié aux contrats à terme standardisés est minime du fait que la contrepartie est une bourse plutôt qu'une société, que les contrats sont établis à la valeur du marché et que les marges à recevoir et à payer sont réglées au comptant quotidiennement.

Le tableau suivant résume le portefeuille d'instruments dérivés d'OMERS et les risques de crédit connexes :

- **Valeur nominale de référence** : représente le montant auquel un taux ou un prix est appliqué afin de calculer l'échange des liquidités et en conséquence, n'est pas inscrit dans les états financiers consolidés.
- **Juste valeur** : Les gains ou pertes non réalisés découlant des contrats dérivés sont inscrits dans l'état consolidé de l'actif net selon la juste valeur du contrat dérivé. La juste valeur correspond au coût de remplacement de tous les contrats en cours dans les conditions actuelles du marché. Les contrats présentant une juste valeur positive sont inclus dans les montants à recevoir sur les opérations en cours. Les contrats présentant une juste valeur négative sont inclus dans les montants à payer sur les opérations en cours.
- **Coût de remplacement du risque de crédit** : représente la perte à laquelle OMERS est exposé en cas de défaut de contreparties conformément aux contrats dérivés. Les montants ne prennent pas en compte les contrats juridiques qui permettent la compensation des positions ni les garanties pouvant être détenues.

(en millions de dollars)	2005			2004		
	Valeur nominale	Juste valeur		Valeur nominale	Juste valeur	
		Éléments d'actif (i)	Éléments de passif		Éléments d'actif (i)	Éléments de passif
Contrats sur taux d'intérêt						
Swaps de taux d'intérêt	984 \$	19 \$	(11) \$	1 283 \$	19 \$	(23) \$
Swaps sur indices obligataires	477	4	–	480	4	–
Options sur obligations – achetées	–	–	–	111	–	–
	1 461	23	(11)	1 874	23	(23)
Contrats sur actions						
Contrats à terme sur indice boursier	4 834	–	(32)	5 045	1	(5)
Swaps sur indices boursiers	1 127	44	–	985	27	–
Swaps sur actions	19	9	–	–	–	–
Options sur actions – vendues (ii)	68	–	(2)	70	–	(1)
	6 048	53	(34)	6 100	28	(6)
Contrats de change à terme	12 123	136	(37)	13 250	143	(189)
Total	19 632 \$	212 \$	(82) \$	21 224 \$	194 \$	(218) \$

(i) Le coût de remplacement du risque de crédit est égal à la juste valeur des éléments d'actif.

(ii) La prime reçue sur les options sur actions vendues s'élève à 3 millions de dollars (2 millions de dollars en 2004).

Durée jusqu'à l'échéance d'après la valeur nominale de référence :

(en millions de dollars)	2005				2004			
	Contrats sur taux d'intérêt	Contrats sur actions	Contrats de change à terme	Total	Contrats sur taux d'intérêt	Contrats sur actions	Contrats de change à terme	Total
Moins de un an	1 067 \$	6 048 \$	12 123 \$	19 238 \$	1 381 \$	6 100 \$	13 250 \$	20 731 \$
Un an à cinq ans	327	–	–	327	427	–	–	427
Plus de cinq ans	67	–	–	67	66	–	–	66
	1 461 \$	6 048 \$	12 123 \$	19 632 \$	1 874 \$	6 100 \$	13 250 \$	21 224 \$

NOTE 5 – AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

(en millions de dollars)	2005	2004
Débiteurs liés aux placements	360 \$	205 \$
Charges reportées, charges payées d'avance et autres	189	61
Autres éléments d'actif liés aux placements	549	266
Autres éléments d'actif non liés aux placements	156	142
	705 \$	408 \$

NOTE 6 – ÉLÉMENTS DE PASSIF LIÉS AUX PLACEMENTS

(en millions de dollars)	2005	2004
Dette à long terme a)	3 565 \$	3 455 \$
Créditeur aux termes du programme de prêts de titres b)	6 344	1 250
Produits comptabilisés d'avance	90	106
Créditeurs	646	237
	10 645 \$	5 048 \$

a) La dette à long terme comprend ce qui suit :

(en millions de dollars)	2005		Taux d'intérêt moyen pondéré de 2005	2004		Taux d'intérêt moyen pondéré de 2004
	Juste valeur	Coût		Juste valeur	Coût	
Biens immobiliers						
Créances garanties (i)	821 \$	773 \$	5,36 %	1 060 \$	989 \$	5,18 %
Déventures, série A (ii), (vi)	539	500	4,19 %	530	500	4,57 %
Déventures, série B (iii), (vi)	508	500	4,01 %	517	500	3,60 %
Effets de commerce (iv), (vi)	298	298	3,29 %	285	285	2,54 %
Créances non garanties	2	2	7,53 %	3	3	7,52 %
	2 168	2 073	4,47 %	2 395	2 277	4,39 %
Placements en infrastructure						
Créances garanties (v)	1 379	1 282	5,60 %	1 041	1 026	6,07 %
Créances non garanties	18	18	7,42 %	19	19	6,14 %
	1 397	1 300	5,62 %	1 060	1 045	6,07 %
Total	3 565 \$	3 373 \$	4,92 %	3 455 \$	3 322 \$	4,91 %

- (i) Comprend des prêts hypothécaires et d'autres créances garanties aux échéances variées jusqu'à 2027, chaque titre de créance étant garanti par un bien immobilier déterminé.
 - (ii) Débentures d'OMERS Realty Corporation, série A, à 5,48 pour cent émises le 27 novembre 2002 et échéant le 31 décembre 2012.
 - (iii) Débentures d'OMERS Realty Corporation, série B, à 4,69 pour cent émises le 25 avril 2003 et échéant le 2 juin 2008.
 - (iv) Effet de commerce d'OMERS Realty Corporation aux échéances au 31 décembre 2005 jusqu'au 15 mars 2006.
 - (v) Comprend des prêts hypothécaires et d'autres créances garanties aux échéances variées jusqu'à 2031, chaque titre de créance étant garanti par un placement en infrastructure déterminé.
 - (vi) Les droits des détenteurs des débentures et des effets commerciaux d'OMERS Realty Corporation sont subordonnés aux réclamations relatives au passif au titre des régimes de retraite.
- b) Dans le cadre du programme de prêts de titres, OMERS reçoit une garantie en trésorerie qu'il investit dans des placements à court terme productifs d'intérêts. OMERS est tenu de rembourser la garantie en trésorerie à l'expiration de l'entente.
- c) Remboursements de capital prévus pour chacun des cinq exercices postérieurs au 31 décembre 2005 et par la suite :

(en millions de dollars)

2006	376 \$
2007	133
2008	775
2009	120
2010	190
Par la suite	1 779
	3 373 \$

NOTE 7 – PASSIF ACTUARIEL ET DÉFICIT – RÉGIME DE BASE

Le déficit de la valeur actuarielle de l'actif net par rapport au passif actuariel est calculé après déduction du passif lié aux prestations de retraite basées sur les pleins salaires. Les prestations de retraite basées sur les pleins salaires ont été constituées, dans le cadre de la *Loi sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* et de ses *Règlements*, à l'intention des participants dont les revenus sont supérieurs au montant qui ouvre droit aux pensions maximales permises par la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Ces prestations excédentaires sont partiellement provisionnées au moyen de la convention de retraite (note 8).

Valeur actuarielle de l'actif net

La valeur actuarielle de l'actif net est établie de façon que les rendements des placements supérieurs et inférieurs à l'hypothèse de rendement à long terme de 7,25 pour cent en 2005 (7,25 pour cent en 2004) soient différés et amortis sur cinq ans pour rajuster la valeur de l'actif net. Pour l'exercice, un revenu de placements de 2 347 millions de dollars a été crédité à titre de rajustement de la valeur actuarielle découlant parce que le rendement des placements a été supérieur à l'hypothèse de rendement à long terme. Par conséquent, au 31 décembre 2005, OMERS inscrit des gains de placement de 2 707 millions de dollars (1 168 millions de dollars de pertes de placement en 2004) dans une réserve de rajustement de la valeur actuarielle. Ces gains seront constatés comme suit :

(en millions de dollars)	Rajustement de la valeur actuarielle au 31 déc. 2005	Rendements de placement non constatés à constater en				Rajustement de la valeur actuarielle au 31 déc. 2004
		2006	2007	2008	2009	
2001	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(983) \$
2002	(1 183)	(1 266)	–	–	–	(2 207)
2003	661	354	379	–	–	925
2004	882	314	336	360	–	1 097
2005	2 347	628	672	719	769	–
	2 707 \$	30 \$	1 387 \$	1 079 \$	769 \$	(1 168) \$

Prestations de retraite constituées

La valeur actuarielle des prestations de retraite constituées correspond à une estimation de la valeur des obligations au titre des prestations de retraite et autres prestations constituées jusqu'à la date des présentes pour l'ensemble des participants actifs et inactifs au régime de base. Le calcul de cette obligation est fondé sur les estimations et les méthodes actuarielles adoptées par le Conseil pour établir la capitalisation visée à long terme. La Caisse n'ayant pas l'intention de mettre un terme dans un avenir prévisible aux obligations découlant du régime de retraite, le calcul le plus valable de la juste valeur de ces obligations est celui qui résulte de l'utilisation des mêmes données actuarielles. Étant donné que les conditions sous-jacentes changent avec le temps, il se peut que les estimations les plus probables de la direction changent aussi, ce qui entraînerait une modification importante de la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées.

La méthode de répartition des prestations constituées (au prorata des services) est utilisée pour l'évaluation actuarielle d'OMERS. Selon cette méthode, le coût des prestations fournies à un participant augmentera à mesure qu'il vieillira et se rapprochera de la retraite. Mais dans le cas d'un groupe dont le profil démographique est stable, les coûts annuels exprimés en pourcentage des salaires du groupe auront tendance à être stables.

Principales hypothèses actuarielles utilisées aux fins de l'évaluation actuarielle d'OMERS au 31 décembre :

	2005	2004
Taux hypothétique d'inflation	2,75 %	3,00 %
Augmentation hypothétique des gains ouvrant droit à pension (estimation fondée sur l'inflation plus une augmentation liée à l'âge)	4,25 %	4,50 %
Taux actuariel hypothétique de rendement de l'actif du régime et taux d'actualisation	7,00 %	7,25 %

Étant donné que le régime offre une garantie d'indexation à 100 pour cent, l'obligation relative aux prestations constituées d'OMERS est particulièrement sensible aux variations du taux réel estimatif de la hausse des gains ouvrant droit à pension qui a une incidence sur les prestations futures et du taux réel estimatif de rendement de l'actif du régime qui sert à actualiser ces prestations futures. Une variation des taux réels de 50 points de base portant sur une hypothèse particulière (les autres hypothèses ne variant pas) aura les conséquences approximatives suivantes sur l'obligation relative aux prestations constituées :

Baisse ou hausse de 50 points de base	Effet sur l'obligation relative aux prestations constituées
Taux d'augmentation des gains ouvrant droit à pension	-/+2,7 %
Rendement réel de l'actif du régime	+/-7,8 %

L'obligation relative aux prestations constituées au 31 décembre 2005, qui suit, prend en compte les modifications connues concernant les participants au régime jusqu'au 2 décembre 2005, les augmentations, en fonction du taux d'inflation réel, des prestations de retraite et des prestations de retraites reportées à effectuer au 1^{er} janvier 2006, et l'augmentation estimative des gains ouvrant droit à pension pour 2005 fondée sur les résultats d'un sondage des principaux employeurs participant à OMERS.

(en millions de dollars)	2005	2004
Juste valeur de l'actif net du régime de base à la fin de l'exercice	41 046 \$	35 643 \$
Rajustement de la valeur actuarielle	(2 707)	1 168
Valeur actuarielle de l'actif net à la fin de l'exercice	38 339	36 811
Obligation relative aux prestations constituées au début de l'exercice	37 774	35 466
Intérêt couru sur les prestations	2 790	2 615
Prestations constituées	1 500	1 351
Prestations versées (note 12)	(1 600)	(1 496)
Modifications apportées au régime	13	69
Perte actuarielle et autres pertes (gains)	646	(231)
Obligation relative aux prestations constituées à la fin de l'exercice	41 123	37 774
Déficit de la valeur actuarielle de l'actif net par rapport au passif actuariel	(2 784) \$	(963) \$

Évaluation de solvabilité

La valeur actuarielle de l'actif net et la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées sont présentées ci-dessus selon le postulat de la continuité. Selon la *Loi sur les régimes de retraite*, une évaluation de solvabilité (pour liquidation hypothétique) doit être effectuée pour le régime et ce, même si le risque de liquidation est peu évident. Cette évaluation extraordinaire porte sur le régime de base seulement et suppose un scénario de liquidation. Comme le permet la *Loi sur les régimes de retraite*, l'évaluation de solvabilité repose sur la juste valeur actuarielle de l'actif et sur un taux d'actualisation du passif basé sur les rendements nominaux à long terme des obligations à la date d'évaluation. Cette méthode ne prévoit pas de provision pour les coûts liés aux augmentations salariales futures ou aux hausses futures du coût de la vie.

La valeur actuarielle des prestations constituées relative à l'évaluation de solvabilité, excluant les prestations basées sur les pleins salaires, était estimée à 40 255 millions de dollars au 31 décembre 2005 (32 099 millions de dollars en 2004). Au 31 décembre 2005, la juste valeur de l'actif net, excluant l'actif lié aux prestations basées sur les pleins salaires et prévoyant une provision pour frais à la liquidation, s'élevait à 40 985 millions de dollars (35 583 millions de dollars en 2004).

NOTE 8 – PASSIF ACTUARIEL ET DÉFICIT – CONVENTION DE RETRAITE

La convention de retraite («CR») a été établie par OMERS pour fournir des prestations de retraite basées sur les pleins salaires aux participants dont la rémunération est supérieure à la somme qui produit la rente maximale permise par la *Loi de l'impôt sur le revenu* à l'égard des années de service postérieures à 1991.

Les prestations de retraite basées sur les pleins salaires ne sont pas entièrement provisionnées, mais sont gérées selon le principe de la cotisation de répartition afin d'atténuer l'incidence de l'impôt remboursable de 50 pour cent qui s'applique aux régimes régis par une convention de retraite. Les cotisations aux termes du régime basé sur les pleins salaires (fondées sur les taux de cotisation du régime de base à la tranche supérieure) sont payables à la CR sur l'excédent des gains par rapport au maximum des gains cotisables reconnu dans le régime de base, soit 113 871 \$ en 2005 (105 335 \$ en 2004). Les prestations en excédent du montant maximum permis en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* seront payées à même la CR.

En raison de la politique de provisionnement adoptée, le passif demeure supérieur à l'actif de la CR. Cependant, en se fondant sur l'hypothèse que des cotisations continueront d'être versées à la CR, on prévoit que les rentrées de fonds annuelles suffiront amplement à couvrir les versements des prestations annuelles et que l'actif de la CR continuera d'augmenter dans un avenir prévisible. Toutefois, une augmentation relativement faible du nombre de participants des niveaux de revenu les plus élevés qui quittent leur emploi ou prennent leur retraite peut accroître le montant réel des prestations versées à même la CR ou diminuer le montant réel des cotisations à la CR. Le Conseil peut, à son gré, augmenter les cotisations à la CR si, selon les prévisions, le taux en cours ne suffira pas à effectuer les versements des prestations basées sur les pleins salaires.

Le calcul de la valeur de ces prestations excédentaires est fondé sur une évaluation actuarielle périodique. Les hypothèses actuarielles utilisées correspondent à celles du régime de base, sauf le taux d'actualisation au 31 décembre 2005, qui est de 3,5 pour cent (3,63 pour cent en 2004), soit 50 pour cent du taux du régime de base, pour montrer approximativement l'effet de l'impôt remboursable de 50 pour cent aux termes de la CR. Un tel rajustement vise à refléter ce que serait l'obligation réelle relative aux prestations de retraite basées sur les pleins salaires si les prestations doivent être provisionnés entièrement au moyen d'une CR. L'actif net disponible pour le service des prestations et les provisions actuarielles de la CR font l'objet d'une évaluation distincte de l'évaluation actuarielle d'OMERS.

(en millions de dollars)	2005	2004
Juste valeur de l'actif net à la fin de l'exercice	19 \$	12 \$
Obligation relative aux prestations constituées au début de l'exercice	149	69
Hausse de l'obligation relative aux prestations en raison de l'imposition de la CR	–	68
Intérêt couru sur les prestations	5	5
Prestations constituées	7	7
Prestations versées (note 12)	(3)	(2)
Perte actuarielle et autres pertes (gains)	(1)	2
Obligation relative aux prestations constituées à la fin de l'exercice	157	149
Déficit de la valeur actuarielle de l'actif net par rapport au passif actuariel	(138) \$	(137) \$

NOTE 9 – REVENU NET DE PLACEMENT

Les placements d'OMERS sont gérés selon les principales catégories d'actif suivantes : marchés publics (catégorie constituée des placements productifs d'intérêts, comprenant les prêts hypothécaires et les titres de créance privés ainsi que les placements en actions de sociétés ouvertes d'OMERS); les actions de sociétés fermées, l'infrastructure et les biens immobiliers.

Le revenu de l'actif couvrant les instruments financiers dérivés est indiqué dans la catégorie de placement correspondante des catégories d'actif principales. Le revenu réalisé et non réalisé provenant des instruments financiers dérivés est de 1 136 millions de dollars (698 millions de dollars en 2004).

Le revenu de placement d'OMERS pour chacune des principales catégories d'actif s'établit comme suit :

2005					
(en millions de dollars)	Revenu de placement (i)	Gain net (perte nette) sur les placements et les dérivés (ii)	Total – revenu de placement	Frais de gestion des placements (note 13), (iii)	Revenu net de placement
Marchés publics (iv)	962 \$	3 155 \$	4 117 \$	(81) \$	4 036 \$
Actions de sociétés fermées (iv)	64	373	437	(52)	385
Infrastructure	157	263	420	(25)	395
Biens immobiliers (v)	440	353	793	(2)	791
	1 623 \$	4 144 \$	5 767 \$	(160) \$	5 607 \$
Revenu porté au crédit des régimes de retraite administrés et des prestations de retraite supplémentaires					(92)
Revenu net de placement					5 515 \$

2004					
(en millions de dollars)	Revenu de placement (i)	Gain net (perte nette) sur les placements et les dérivés (ii)	Total – revenu de placement	Frais de gestion des placements (note 13), (iii)	Revenu net de placement
Marchés publics (iv)	851 \$	2 152 \$	3 003 \$	(75) \$	2 928 \$
Actions de sociétés fermées (iv)	41	110	151	(47)	104
Infrastructure	236	73	309	(17)	292
Biens immobiliers (v)	445	(1)	444	(8)	436
	1 573 \$	2 334 \$	3 907 \$	(147) \$	3 760 \$
Revenu porté au crédit des régimes de retraite administrés et des prestations de retraite supplémentaires					(66)
Revenu net de placement					3 694 \$

(i) Net du total des intérêts sur les éléments de passif liés aux placements en biens immobiliers de 124 millions de dollars (138 millions de dollars en 2004) et sur les éléments de passif liés aux placements en infrastructure de 36 millions de dollars (24 millions de dollars en 2004).

(ii) Comprend le gain net total réalisé de 2 218 millions de dollars (1 169 millions de dollars en 2004).

(iii) Les frais de gestion des placements se rapportent aux activités de l'organisme.

(iv) Le revenu de placement total relativement aux marchés publics et aux actions de sociétés fermées s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	2005			2004		
	Revenu de placement	Gain net (perte nette) sur les placements et les dérivés	Total – revenu de placement	Revenu de placement	Gain net (perte nette) sur les placements et les dérivés	Total – revenu de placement
Marchés publics						
Placements productifs d'intérêts						
Dépôts à court terme	128 \$	– \$	128 \$	112 \$	– \$	112 \$
Obligations et débentures	293	81	374	288	53	341
Prêts hypothécaires et titres de créance privés	107	(15)	92	110	5	115
	528	66	594	510	58	568
Obligations à rendement réel	40	161	201	32	133	165
	568	227	795	542	191	733
Actions de sociétés ouvertes						
Actions canadiennes	146	1 754	1 900	116	891	1 007
Actions étrangères	248	1 174	1 422	193	1 070	1 263
	394	2 928	3 322	309	1 961	2 270
	962 \$	3 155 \$	4 117 \$	851 \$	2 152 \$	3 003 \$
Actions de sociétés fermées						
Actions de sociétés fermées canadiennes	55 \$	163 \$	218 \$	30 \$	24 \$	54 \$
Actions de sociétés fermées étrangères	9	210	219	11	86	97
	64 \$	373 \$	437 \$	41 \$	110 \$	151 \$

(v) Voici le détail du revenu de placement total des biens immobiliers :

(en millions de dollars)	2005	2004
Revenu		
de location	997 \$	1 096 \$
de placement	79	60
	1 076	1 156
Frais		
Frais d'exploitation et autres frais relatifs aux biens immobiliers (i)	(512)	(573)
Bénéfice d'exploitation	564	583
Intérêts débiteurs	(124)	(138)
	440	445
Gain net (perte nette)		
Biens immobiliers	386	53
Dettes	7	(23)
Placements et autres	(40)	(31)
	353	(1)
Total – revenu de placement	793 \$	444 \$

(i) Comprend les frais de vérification de 1,6 million de dollars (1,5 million de dollars en 2004) et les frais juridiques de 4,9 millions de dollars (4,6 millions de dollars en 2004).

NOTE 10 – RENDEMENT DES PLACEMENTS

Le rendement des placements a été calculé conformément aux méthodes acceptables établies par le CFA Institute et l'Association canadienne des gestionnaires de fonds de retraite.

	2005	2004
Placements productifs d'intérêts (i)	7,0 %	7,5 %
Obligations à rendement réel	15,2 %	17,6 %
Actions de sociétés ouvertes canadiennes	23,6 %	14,2 %
Actions de sociétés ouvertes étrangères (ii)	11,8 %	11,5 %
Actions de sociétés fermées (ii)	23,2 %	12,5 %
Infrastructure (ii)	23,2 %	31,0 %
Biens immobiliers	26,0 %	11,0 %
Total de la Caisse	16,0 %	12,1 %

- (i) Les placements productifs d'intérêts comprennent les dépôts à court terme, les obligations et débentures, les prêts hypothécaires et les titres de créance privés.
- (ii) Le rendement des actions de sociétés ouvertes étrangères, des actions de sociétés fermées et de l'infrastructure prend en compte les résultats des opérations de couverture de change d'OMERS se rapportant à ces catégories d'actif respectives.

NOTE 11 – COTISATIONS

(en millions de dollars)	2005	2004
Cotisations de base (i)	1 498 \$	1 363 \$
Transferts d'autres régimes de retraite	15	22
Autres cotisations (ii)	21	24
	1 534 \$	1 409 \$

- (i) Les cotisations de base représentent les cotisations obligatoires pour chaque participant au régime et sont financées à parts égales par les employeurs et les employés. Dans le cas des participants dont l'ARN est 65 ans, le taux de cotisation était de 6,0 pour cent du salaire jusqu'à 41 100 \$ (40 500 \$ en 2004) et de 8,8 pour cent de la rémunération en excédent de ce seuil. Dans le cas des participants dont l'ARN est 60 ans, le taux de cotisation était de 7,3 pour cent du salaire jusqu'à 41 100 \$ (40 500 \$ en 2004) et de 9,8 pour cent de la rémunération en excédent de ce seuil.
- (ii) Les autres cotisations comprennent les paiements correspondant aux congés autorisés, à la conversion d'âge de retraite normale et aux ajustements de contrats.

NOTE 12 – PRESTATIONS

(en millions de dollars)	2005	2004
Prestations de retraite des participants	1 410 \$	1 353 \$
Paiements de la valeur de rachat et remboursements de cotisations de participants avec intérêts	160	111
Transferts à d'autres régimes de retraite	33	34
	1 603 \$	1 498 \$

En 2005, les versements de prestations ont totalisé 1 600 millions de dollars pour le régime de base (1 496 millions de dollars en 2004) et 3 millions de dollars pour la convention de retraite (2 millions de dollars en 2004).

NOTE 13 – FRAIS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION DES PLACEMENTS DU RÉGIME DE RETRAITE

a) Frais d'administration du régime de retraite

(en millions de dollars)	2005	2004
Salaires et avantages sociaux	20 \$	22 \$
Développement de systèmes et autres services achetés	7	12
Locaux et matériel	4	6
Services professionnels (i)	4	2
Déplacements et communication	1	1
	36 \$	43 \$

b) Frais de gestion des placements

2005					
(en millions de dollars)	Marchés publics	Actions de sociétés fermées	Infra-structure	Biens immobiliers	Total
Salaires et avantages sociaux	22 \$	15 \$	21 \$	– \$	58 \$
Développement de systèmes et autres services achetés	7	–	–	–	7
Locaux et matériel	4	1	1	–	6
Services professionnels (i)	2	3	1	–	6
Déplacements et communication	1	1	–	–	2
Frais d'exploitation et de gestion des placements	45	32	2	2	81
	81 \$	52 \$	25 \$	2 \$	160 \$

2004					
(en millions de dollars)	Marchés publics	Actions de sociétés fermées	Infra-structure	Biens immobiliers	Total
Salaires et avantages sociaux	19 \$	10 \$	8 \$	1 \$	38 \$
Développement de systèmes et autres services achetés	12	–	1	–	13
Locaux et matériel	5	1	1	–	7
Services professionnels (i)	2	1	1	–	4
Déplacements et communication	1	1	1	–	3
Frais d'exploitation et de gestion des placements	36	34	5	7	82
	75 \$	47 \$	17 \$	8 \$	147 \$

- (i) Le total des frais pour services professionnels comprend les frais actuariels de 1,0 million de dollars (1,0 million de dollars en 2004), les frais de vérification de 0,6 million de dollars (0,7 million de dollars en 2004) et les frais juridiques de 5,0 millions de dollars (2,8 millions de dollars en 2004).

NOTE 14 – RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Les rémunérations pour les exercices 2005 et 2004 sont incluses dans le poste des salaires et avantages sociaux de la note 13. Le tableau ci-dessous porte sur le salaire de base, le programme de primes au rendement annuelles, le programme de primes au rendement à long terme et les autres rémunérations touchées en 2003, 2004 et 2005 par le président-directeur général, le vice-président principal et le directeur financier et les autres personnes qui relèvent directement du président-directeur général en 2005.

Nom et poste principal	Année	Salaire de base	Programme de primes au rendement annuelles (i)	Programme de primes au rendement à long terme (ii)	Autres rémunérations (iii)	Avantages imposables (iv)
Paul G. Haggis (v) Président-directeur général	2005	425 000 \$	374 999 \$	133 123 \$	– \$	16 528 \$
	2004	363 462	206 446	–	–	17 108
	2003	100 962	–	–	49 971	532
Paul G. Renaud (vi) Vice-président principal et directeur financier, Finances et administration	2005	360 000 \$	346 500 \$	105 547 \$	– \$	19 927 \$
	2004	55 385	50 000	–	–	2 027
Paul Pugh (vii) Vice-président principal, Placements publics	2005	310 481 \$	168 902 \$	– \$	5 489 \$	2 496 \$
	2004	242 308	256 800	–	–	1 605
Debbie Oakley Vice-présidente principale, Affaires générales	2005	195 422 \$	80 612 \$	111 493 \$	10 254 \$	988 \$
	2004	202 144	57 936	74 329	17 596	1 053
	2003	190 080	53 944	–	10 000	1 056
Selma M. Lussenburg (viii) Vice-présidente principale, avocate-conseil et secrétaire générale	2005	275 000 \$	189 062 \$	93 701 \$	10 258 \$	1 846 \$
	2004	163 942	137 500	–	5 600	741
Floretta Paladino (ix) Vice-présidente, Ressources humaines	2005	182 456 \$	63 525 \$	68 060 \$	– \$	864 \$
	2004	153 282	55 918	34 975	10 000	814
Jennifer Brown (x) Vice-présidente principale, Retraites	2005	192 096 \$	154 513 \$	67 552 \$	2 685 \$	709 \$
R. Michael Latimer (xi) Président-directeur général OPGI Management GP Inc. (biens immobiliers)	2005	600 000 \$	600 000 \$	– \$	30 000 \$	22 367 \$
	2004	510 000	480 000	–	25 577	17 158
Michael Nobrega (xi) Président-directeur général Borealis Capital Corporation (infrastructure)	2005	400 000 \$	752 000 \$	– \$	39 231 \$	52 364 \$
	2004	346 154	600 000	–	35 839	37 179
Ian Collier (xi), (xii) Président-directeur général Borealis Capital Corporation (actions de sociétés fermées)	2005	400 000 \$	300 000 \$	– \$	1 640 000 \$	35 793 \$
	2004	346 154	400 000	–	35 577	30 244

(i) Le programme de primes au rendement annuelles repose sur l'atteinte combinée des objectifs de l'organisme et des objectifs de rendement individuels, comme les cibles de rendement des placements et les normes de service de rente. Le montant du programme de primes au rendement annuelles se rapporte à l'année où elle a été gagnée.

(ii) La participation au programme de primes au rendement à long terme est accordée sous réserve de l'atteinte des objectifs portant sur les rentes et le rendement des placements sur une période de quatre ans.

(iii) Comprennent le règlement de la valeur de congés et les allocations d'embauche, de retraite, d'automobile et autres.

(iv) Comprennent les allocations d'assurance, d'automobile et de conditionnement physique.

(v) Est entré chez OMERS le 8 septembre 2003.

(vi) Est entré chez OMERS le 8 novembre 2004.

(vii) Est entré chez OMERS le 26 avril 2004.

- (viii) Est entrée chez OMERS le 31 mai 2004.
- (ix) Relève du chef de la direction depuis le 1^{er} mars 2004.
- (x) A assumé les fonctions de vice-présidente principale, Retraites le 3 janvier 2005.
- (xi) Est entré en fonction le 21 février 2004.
- (xii) Outre la rémunération de base et les primes annuelles au rendement, M. Collier a reçu de Borealis Capital Corporation, entité appartenant à OMERS, une allocation de retraite de 1,6 million de dollars en raison de la résiliation de son contrat d'emploi qui était nécessaire dans le cadre de la vente et de la cession de la participation de société en commandite dans les fonds Borealis Private Equity Fund Limited Partnership et Borealis (QLP) Private Equity Limited Partnership et de la gestion de ceux-ci. M. Collier exerçait depuis 2002 les fonctions d'homme-clé désigné à l'égard de ces fonds. À compter de la date de conclusion de l'opération, soit le 30 décembre 2005, M. Collier n'était plus un employé de Borealis Capital Corporation.

NOTE 15 – GARANTIES, ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Dans le cadre de ses activités d'exploitation normales, OMERS prend des engagements et émet des garanties en rapport avec le financement des placements. Les engagements futurs de financement des placements peuvent comprendre, sans y être limités, des placements hypothécaires, des placements en infrastructure, des contrats immobiliers et des contrats de sociétés en commandite portant sur des actions de sociétés fermées. Au 31 décembre 2005, ces engagements futurs totalisaient 4,1 milliards de dollars (2,5 milliards de dollars en 2004). Le montant maximal payable en vertu des garanties émises et des lettres de crédit de soutien fournies dans le cadre des opérations de placement avait une valeur de 488 millions de dollars au 31 décembre 2005.

Au 31 décembre 2005, OMERS était engagé dans des litiges et des réclamations survenus dans le cours normal des affaires. L'issue de ces litiges et réclamations est en soi difficile à prédire mais la direction est d'avis que les obligations susceptibles de découler de ces éventualités n'auraient pas de répercussions négatives importantes sur les états financiers consolidés d'OMERS.

NOTE 16 – OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Avant février 2004, OMERS a conclu une entente de services de gestion d'actifs avec une entité émettrice (le «gestionnaire d'actif») exerçant dans le domaine de la gestion d'actifs, dans laquelle OMERS détenait une participation minoritaire. En février 2004, OMERS a acheté les actions du gestionnaire d'actif qu'il ne possédait pas déjà pour une contrepartie en trésorerie de 49,9 millions de dollars. En 2004, avant l'achat des actions, OMERS a versé des paiements de 7 millions de dollars au gestionnaire d'actif.

Ces opérations se sont effectuées dans le cours normal des affaires et ont été mesurées à la valeur d'échange.

Survol financier des 10 derniers exercices

(en millions de dollars)	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997	1996
ACTIF NET aux 31 décembre										
Marchés publics	39 338	30 283	30 168	23 823	27 755	30 941	30 303	28 026	26 173	22 744
Actions de sociétés fermées	2 389	1 460	914	1 021	1 031	1 128	849	508	474	422
Infrastructure	3 679	2 314	1 426	349	279	—	—	—	—	—
Biens immobiliers	6 180	6 898	6 920	7 747	8 181	4 707	4 126	3 995	2 729	2 450
	51 586	40 955	39 428	32 940	37 246	36 776	35 278	32 529	29 376	25 616
Autres éléments de l'actif net lié aux placements	807	494	578	733	652	637	493	297	244	270
Passif lié aux placements	(10 772)	(5 267)	(7 297)	(3 540)	(3 977)	(860)	(280)	(916)	(102)	(156)
Actif net lié aux placements	41 621	36 182	32 709	30 133	33 921	36 553	35 491	31 910	29 518	25 730
Éléments d'actif (de passif) non liés aux placements										
Régimes de retraite administrés	(639)	(553)	(496)	(440)	(487)	(528)	(502)	(437)	(395)	(341)
Autres éléments d'actif (de passif)	83	26	(120)	(188)	(191)	(150)	(59)	(93)	(15)	(11)
Actif net	41 065	35 655	32 093	29 505	33 243	35 875	34 930	31 380	29 108	25 378
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET										
pour l'exercice terminé les 31 décembre										
Actif net au début de l'exercice	35 655	32 093	29 505	33 243	35 875	34 930	31 380	29 108	25 378	21 213
Variations attribuables aux activités de placement										
Revenu total de placement	5 767	3 907	3 751	(2 358)	(1 362)	2 114	4 711	2 949	3 778	4 163
Frais de gestion des placements	(160)	(147)	(158)	(103)	(69)	(62)	(52)	(50)	(40)	(39)
	5 607	3 760	3 593	(2 461)	(1 431)	2 052	4 659	2 899	3 738	4 124
Régimes de retraite administrés et ententes de prestations supplémentaires	(92)	(66)	(51)	28	4	(47)	(85)	(52)	(62)	(64)
Revenu net de placement	5 515	3 694	3 542	(2 433)	(1 427)	2 005	4 574	2 847	3 676	4 060
Variations attribuables aux activités de retraite										
Cotisations										
Cotisations de base	1 498	1 363	404	—	—	—	—	364	869	874
Autres cotisations	36	46	42	47	36	30	27	8	21	8
	1 534	1 409	446	47	36	30	27	372	890	882
Versements de prestations aux participants										
Rentes versées	(1 410)	(1 353)	(1 246)	(1 153)	(1 034)	(916)	(817)	(761)	(699)	(661)
Paiements de valeur de rachat et autres paiements	(193)	(145)	(110)	(149)	(159)	(129)	(188)	(159)	(113)	(95)
	(1 603)	(1 498)	(1 356)	(1 302)	(1 193)	(1 045)	(1 005)	(920)	(812)	(756)
Frais d'administration du régime de retraite	(36)	(43)	(44)	(50)	(48)	(45)	(46)	(27)	(24)	(21)
Actif net à la fin de l'exercice	41 065	35 655	32 093	29 505	33 243	35 875	34 930	31 380	29 108	25 378
APPLICATION DE L'ACTIF NET PAR RAPPORT AU PASSIF ACTUARIEL ET À L'EXCÉDENT (AU DÉFICIT) aux 31 décembre										
Actif net du régime de base	41 046	35 643	32 087	29 500	33 236	35 867	34 921	31 372	29 100	25 372
Rajustement de la valeur actuarielle de l'actif net	(2 707)	1 168	3 888	6 048	2 239	(1 913)	(3 957)	(3 135)	(3 310)	(2 845)
Actif actuariel du régime de base	38 339	36 811	35 975	35 548	35 475	33 954	30 964	28 237	25 790	22 527
Passif actuariel du régime de base	(41 123)	(37 774)	(35 466)	(33 034)	(30 955)	(28 104)	(25 462)	(22 283)	(21 105)	(19 660)
Excédent (déficit) du régime de base	(2 784)	(963)	509	2 514	4 520	5 850	5 502	5 954	4 685	2 867
Actif net de la CR	19	12	6	5	7	8	9	8	8	6
Passif actuariel de la CR	(157)	(149)	(69)	(63)	(71)	(54)	(42)	(41)	(39)	(39)
Déficit de la CR	(138)	(137)	(63)	(58)	(64)	(46)	(33)	(33)	(31)	(33)
TAUX DE RENDEMENT ANNUEL GLOBAL DE LA CAISSE										
Rendement pondéré dans le temps sur la valeur marchande	16,0 %	12,1 %	12,7 %	-7,1 %	-3,4 %	6,2 %	15,2 %	10,1 %	14,8 %	19,3 %
Indice de référence	13,2 %	9,9 %	15,5 %	-7,4 %	-4,2 %	4,1 %	14,7 %	10,7 %	15,1 %	18,0 %
Besoins de capitalisation (inflation comprise)	6,4 %	6,4 %	6,3 %	8,1 %	5,0 %	7,5 %	6,8 %	5,3 %	5,0 %	6,4 %